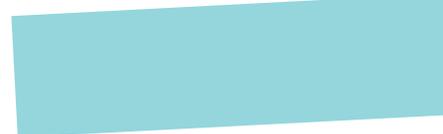
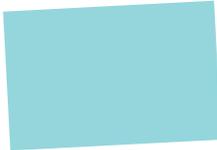


Regard sur 4 ans de mise en œuvre de la charte par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Bilan évaluatif 2011 > 2014

**EXEMPLAIRE
DE CONSULTATION**

Bilan téléchargeable sur le site
www.parc-naturel-avesnois.fr
à la rubrique «téléchargement»



AAAT	Atelier Agriculture Avesnois Thiérache	FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
ADARTH	Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérache-Hainaut	FEOGA	Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
ADASEA	Association Départementale pour l'Amélioration des Structures et des Exploitations Agricoles	FFA	Faune Flore Avesnois
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	FFRP	Fédération Française de Randonnée Pédestre
ADRT	Agence de Développement et de Réserve du Nord	FHA	Frasnoy d'Hier et d'Aujourd'hui
ADUS	Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre	FNPPAMA	Fédération du Nord pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique
AEAP	Agence de l'Eau Artois-Picardie	GABNOR	Groupe des Agriculteurs Biologiques du Nord
AEREA	Association d'Etudes et de Recherche sur l'Environnement et l'Aménagement	GDF	Gaz de France
AEV	Association Eau Vivante	GEN	Groupe Etude Nature
AFR	Association Foncière de Remembrement	GNIS	Groupe National Interprofessionnel des Semences et plants
AGIE	Association de Gestion et d'Innovation pour l'Insertion Économique	GON	Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais
AMVS	Agglomération Maubeuge Val de Sambre	GRDR	Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée	JMF	Jeunesse musicale de France
APS	Accueil et promotion Sambre	LCP	Les Croqueurs de Pommes
ARE	Agence Régionale pour l'Energie	LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et Technique Agricole
ARVD	Association Régionale des Vendeurs Directs	MAE	Mesures agri-environnementales
ASAD	Association Syndicale Autorisée de Drainage	MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
ASP	Agence des Services de Paiement	MISE	Mission Inter Service de l'Eau
ASPB	Association Sentier et Pierre Bleue	MNE	Maison de la Nature et de l'Environnement
BRGM	Bureau Régional de Recherche Minière	MRES	Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment	MSA	Mutualité Sociale Agricole
CAUE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement	NNB	Nord Nature Bavaisis
CAD	Contrats d'Agriculture Durable	OCCE	Office Central de la Coopération à l'École
CBNB	Conservatoire botanique national de Bailleul	ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
CBS	Carrières du Bassin de Sambre	ONF	Office National des Forêts
CC	Communauté de Communes	ORGFH	Orientations Régionales de la Gestion de la Faune et de ses Habitats
CCM	Comptoir des Calcaires et Matériaux	OT/SI	Office de Tourisme / Syndicat d'Initiative
CCPQ	Communauté de Communes du Pays Quercitain	UNICEM	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux
CDC	Comité Départemental de Cyclotourisme	PLU	Plan Local d'Urbanisme
CDJA	Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	PNR	Parc Naturel Régional
CDOA	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture	PRASA21	Programme Régional d'Assistance aux Agendas Locaux
CDRP	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	RAZ	Règlement d'Aménagement de Zone
CDR	Contrat de Développement Rural	RPCT	Réseau Plans Climats Territoriaux
CDT	Comité Départemental de Tourisme	RNR	Réserve Naturelle Régionale
CDTE	Comité Départemental de Tourisme équestre	SBNF	Société Botanique du Nord de la France
CEDAPAS	Centre d'Études pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome et Solidaire	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
CEMAGREF	Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
CEMPAMA	Centre d'Étude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
CEP	Contrat d'Expérimentation Pédagogique	SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles	SDC	Société d'Exploitation des Carrières de Bellignies
CDN	Conseil départemental du Nord	SECAB	Société des Carrières de Dompierre
CIADT	Comité Inter-ministériel d'Aménagement du Territoire	SIAECEA	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien des cours d'Eaux de l'Avesnois
CLE	Commission Locale de l'Eau	SIDEN	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord
CLIS	Classes d'Intégration Scolaire	SIM	Syndicat d'Initiative de Maroilles
CMNF	Coordination Mammalogique du Nord de la France	SM	Syndicat Mixte
CNASEA	Centre National d'Amélioration des Structures et des Exploitations Agricoles	SMNF	Société Mycologique du Nord de la France
CNDB	Centre National du Bois	SMVS	Syndicat Mixte du Val de Sambre
CSENPC	Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord-Pas de Calais	SRFD	Service Régional de la Formation et Développement
COFNOR	Coopérative Forestière du Nord	SRPV	Service Régional de Protection des Végétaux
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière	URCAPEB	Union Régionale de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CRC	Centre Régional de la Consommation	USTL	Université des Sciences et Technologies de Lille
CRRG	Centre Régional de Ressources Génétiques	VNF	Voies Navigables de France
CRT	Comité Régional de Tourisme		
CSP	Conseil Supérieur de la Pêche		
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation		
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole		
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt		
DDE	Direction Départementale de l'Équipement		
DDPJN	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Nord		
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement		
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles		
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la forêt		
DRIF	Délégué Régional à l'Ingénierie de formation		
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement		
DSV	Direction des Services vétérinaires		
DVI	Direction de la Voirie et des Infrastructures		
ENR	Espaces Naturels Régionaux		
ERP	Établissement recevant du Public		
ESS	Économie Sociale et Solidaire		
FAN	Fonds d'Aménagement du Nord		

Le budget du Syndicat mixte	4
Orientation 1	6
Mesure 1 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions***	8
Mesure 2 : Protéger et gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables***	14
Orientation 2	25
Orientation 3	26
Mesure 5 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement**	28
Mesure 6 : Mettre en place un programme d'actions concerté pour la fonctionnalité écologique des milieux de l'Avesnois***	32
Orientation 4	37
Mesure 8 : Améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire***	38
Orientation 5	40
Mesure 10 : Expérimenter et développer une offre de logement diversifiée, adaptée aux besoins des habitants et à l'identité du territoire**	42
Orientation 6	45
Mesure 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire**	46
Mesure 13 : Construire et mettre en œuvre un projet culturel de territoire ouvert sur les territoires limitrophes et européens**	58
Orientation 7	60
Mesure 14 : Doter l'ensemble des communes ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire***	62
Mesure 15 : Se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines***	66
Orientation 8	68
Mesure 16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles***	70
Mesure 17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement***	80
Mesure 18 : Développer une architecture innovante écologique et durable*	84
Orientation 9	85
Mesure 19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau***	86
Mesure 20 : Adopter les principes de cohérence et de concertation dans la gestion de la ressource en eau**	90
Orientation 10	93
Mesure 21 : Réduire les émissions des gaz à effet de serre : logement, transport, énergies renouvelables***	94

Orientation 11	97
Mesure 23 : Accompagner les acteurs dans des démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants (agenda 21,...) au contexte local**	98
Mesure 24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable***	103
Orientation 12	108
Mesure 25 : Développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles***	110
Mesure 26 : Favoriser la contractualisation en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité**	111
Mesure 27 : Favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et lutter contre les pollutions d'origines agricoles***	114
Mesure 28 : Maintenir la diversité génétique du vivant**	115
Mesure 29 : Accompagner le développement et la promotion des signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages et de l'environnement***	116
Orientation 13	117
Mesure 30 : Développer et promouvoir l'AOC fromagère**	118
Mesure 31 : Développer et promouvoir l'agriculture biologique***	119
Mesure 32 : Favoriser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, notamment en développant les circuits courts**	120
Orientation 14	123
Mesure 33 : Accompagner l'exploitation industrielle de la ressource en roches massives (carières)**	124
Mesure 34 : Développer l'exploitation artisanale de la pierre bleue et son utilisation**	125
Orientation 15	126
Mesure 35 : Développer une culture commune et une stratégie « forestière » partagée***	127
Orientation 16	129
Mesure 38 : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois***	130
Orientation 17	132
Mesure 40 : Développer une offre touristique de qualité, organisée en filière, s'appuyant sur la dynamique des pôles structurants, en particulier le ValJoly**	133
Mesure 41 : Adopter une communication et une stratégie de promotion et de commercialisation responsable pour le territoire Avesnois*	134
Orientation 18	135
Mesure 42 : Optimiser l'animation entre acteurs du développement économique en Avesnois**	136
Mesure 43 : Favoriser le développement de l'esprit d'initiative en valorisant les atouts du territoire***	137
Transversalité	139

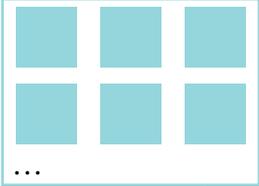
Suivi de la mise en œuvre de la charte...

La structure de la charte

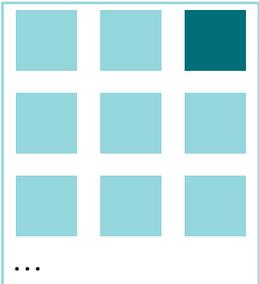
3 ambitions



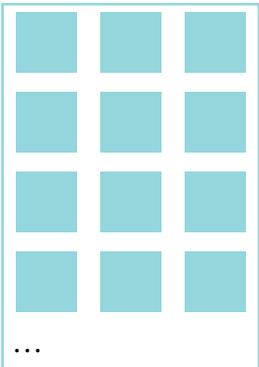
9 axes



19 orientations

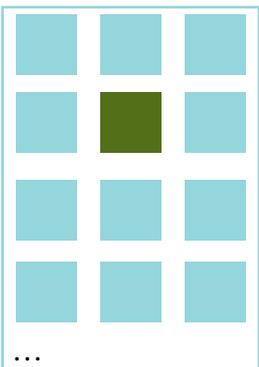


46 mesures



Mise en œuvre de la charte via la programmation du Syndicat mixte

90 actions



Quel regard porter ?

Les fiches orientations

Orientation 9
Préserver la ressource en eau

Objectifs « cibles »

- Part et évolution du territoire couvert par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux.
- Évolution de la qualité des eaux superficielles.
- Évolution de la qualité des masses d'eau souterraines.

Indicateurs de suivi

Contexte

Éclairage

Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
État des lieux	Non	Non	Non	Non	Non
Part et évolution du territoire couvert par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux	Non	Non	Non	Non	Non
Évolution de la qualité des eaux superficielles	Non	Non	Non	Non	Non
Évolution de la qualité des masses d'eau souterraines	Non	Non	Non	Non	Non

Les objectifs cibles de la charte sont définis au niveau des 19 orientations. Ainsi, les indicateurs de suivi de territoire sont développés à ce niveau de l'arbre d'objectif. Au nombre de 80, ces indicateurs sont en cours de collecte et d'analyse.

C'est donc un focus sur certains d'entre eux qui est proposé dans les fiches ORIENTATIONS (les indicateurs développés sont en police bleue).

les fiches actions...

Mesure 19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau***

Action 1

Accompagner et mettre en œuvre des plans de gestion conservatoire des milieux humides : les marais d'Aymeries

En quelques lignes...

Résultats

Difficultés

Indicateurs de suivi

Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de plans de gestion conservatoire	0	0	0	0	0
Nombre de milieux humides restaurés	0	0	0	0	0
Nombre de plans de gestion conservatoire en cours de mise en œuvre	0	0	0	0	0

Chacune des actions menées par le syndicat mixte fait l'objet d'une fiche-bilan synthétique permettant ainsi de parcourir la totalité des mesures de la charte. La priorisation des mesures est rappelée grâce aux étoiles présentes en fin d'intitulé de mesure (*** mesure prioritaire, dont la mise en œuvre est impérative pour atteindre les objectifs cibles et répondre à l'orientation / ** mesure dont la mise en œuvre est importante pour atteindre les objectifs cibles / * mesure dont la mise en œuvre n'est pas indispensable mais plutôt complémentaire en terme de plus-value à l'orientation et aux objectifs cibles).

Chaque action pointe sur la mesure à laquelle elle répond le plus directement, cependant, parmi les 46 mesures, certaines sont intrinsèquement transversales et dans ce cas, les objectifs poursuivis sont communs à de nombreuses actions. Le travail d'analyse de ces mesures transversales reste à faire et alimentera les travaux programmés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours. Ces mesures transversales sont citées au chapitre « transversalité ».

Mesures : 3, 4, 7, 9, 11, 22, 36, 37, 39, 44, 45, 46

Créé en 1998, le Parc naturel régional de l'Avesnois a obtenu, en 2010, le renouvellement de son label pour 12 ans. Pilote et animateur de la charte du Parc, le syndicat mixte du Parc est aussi acteur de sa mise en œuvre, en partenariat et avec le soutien des autres signataires de la charte : État, Région, Département, EPCI, communes. Ce présent bilan à 4 ans porte sur l'action du syndicat mixte du Parc à laquelle il conviendra d'ajouter l'action des autres signataires de la Charte afin d'avoir une vision globale de sa mise en œuvre.

Les évolutions réglementaires relatives aux Parc naturels régionaux (le décret du 04 janvier 2012 relatif aux parcs naturels régionaux et la circulaire du 4 mai 2012 relative à la mise en œuvre des chartes) ont permis de clarifier les attendus vis-à-vis de l'évaluation et de souligner l'importance des outils d'observation du territoire et de mise en œuvre des mesures de la charte. Inscrit dans la charte du Parc, le dispositif d'évaluation mis en place pour suivre l'état d'avancement du projet de territoire s'appuie sur la méthodologie développée au niveau national dans le réseau des parcs et animé par la Fédération des parcs naturels régionaux de France. Nous vous proposons de porter un regard sur ces 4 premières années de mise en œuvre de la charte par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, préfigurant ainsi le travail d'évaluation à mi-parcours qu'il conviendra de mener en 2017.

Ce bilan pluriannuel du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois porte donc un regard technique et argumenté sur le chemin parcouru entre 2010 et 2014. Il précise les réussites et les difficultés rencontrées pour chacune des actions. Il est un point d'étape et la contribution du syndicat mixte au processus d'évaluation continu de la mise en œuvre de la Charte par tous ses signataires. Il explore les thématiques et enjeux développés dans la charte : préservation des milieux naturels, développement de l'agriculture bio et des circuits courts, tourisme durable, urbanisme durable et patrimoine éco responsable, sans oublier le volet sensibilisation des habitants... autant de thématiques et d'enjeux à partager.

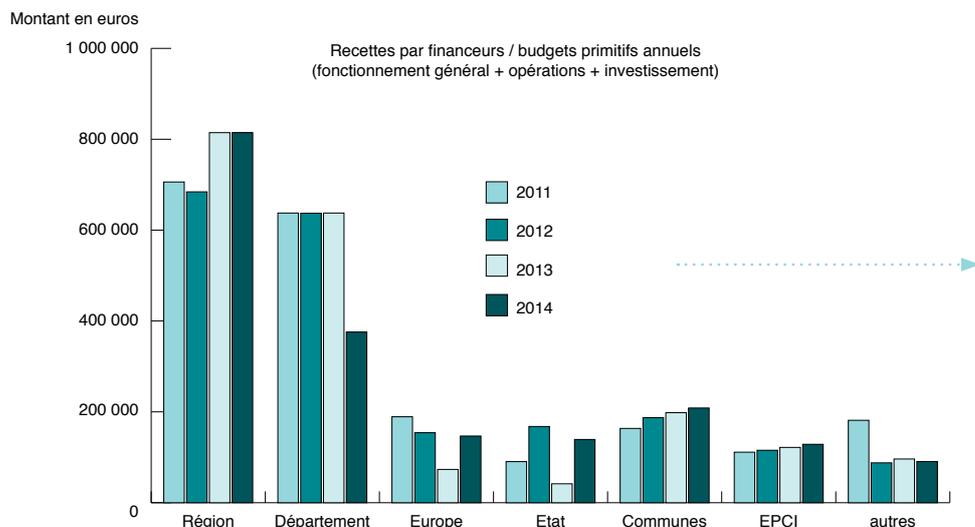
Le budget du Syndicat mixte

Il était en légère baisse en 2014, depuis 2011, nous passons de 1 898 007 € à 1 813 076 €.

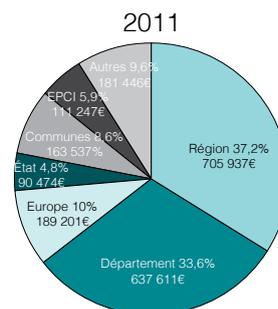
Si le budget de fonctionnement général est en hausse depuis 2011, cela grâce à l'effort financier supplémentaire consenti par les communes et les communautés de communes par le biais de l'augmentation de leur cotisation, afin d'atteindre la parité avec le Conseil départemental. Le budget associé au programme d'actions est en baisse sensible, surtout en 2014 avec le désengagement du conseil départemental, puisque son soutien financier passe de 286 600 € à 25 000 €.

A ce budget du Syndicat Mixte, il nous faut ajouter les financements mobilisés par Espaces Naturel Régionaux au travers des 18 personnes déployées sur le territoire pour la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional.

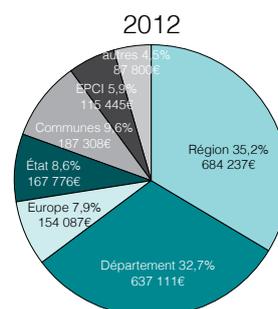
Recettes par financeurs



Focus annuels (2011>2014)

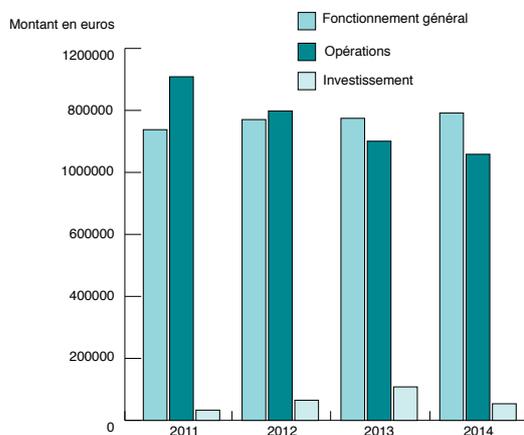


Total : 1 898 007€

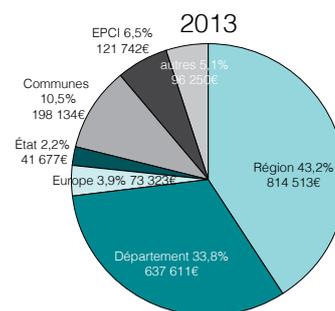
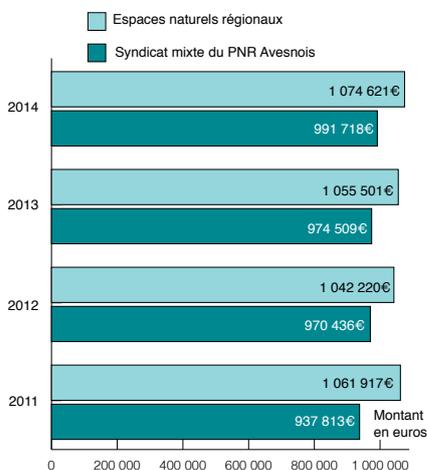


Total : 1 945 964€

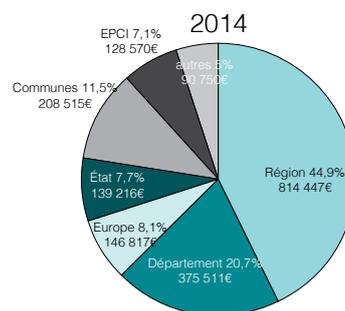
Dépenses par sections



Dépenses / budget de fonctionnement du SMPNRA et participation d'ENRx



Total : 1 887 000€



Total : 1 813 076€

Orientation 1

Préserver et développer la quantité et la qualité des espaces à haute valeur patrimoniale

- Objectifs « cibles »

- Disposer d'éléments de connaissance de la biodiversité sur 100% des cœurs de nature et des espaces de nature à étudier.
- Contractualiser la gestion de 70% de la surface des cœurs de nature.
- Conserver 2000 hectares de zones humides.
- 95 % de forêts reconnues par une certification de gestion durable.
- Multiplier par deux les surfaces effectivement protégées par une mesure de protection foncière (acquisition ENS ou CSN, RNR), soit parvenir à une surface d'environ 750 hectares.
- Inscrire, dans les documents d'urbanisme, en zone A ou N (en fonction de leur valeur patrimoniale) les cœurs de nature forestiers, humides et aquatiques, et calcicoles.

- Indicateurs de suivi

- Part et évolution des types d'occupation du sol: forêts, prairies milieux humides et aquatiques pelouses calcicoles - Source ARCH
- Part et évolution des types d'occupation du sol: forêts, prairies milieux humides et aquatiques pelouses calcicoles - Source ocsol SCOT-ADUS-PNRA
- Evolution des espèces protégées et menacées inventoriées (en nombre)
- Etude des habitats, de la faune et de la flore des cœurs de nature du PNR Avesnois
- [Part et évolution des espaces protégés](#)
- Evolution de la qualité des habitats naturels inventoriés à ce jour
- Part des surfaces de cœurs de nature ayant fait l'objet d'un contrat de gestion
- [Part et évolution des surfaces classées en N et A dans les documents d'urbanisme sur les cœurs de nature du plan de Parc \(hors cœur de nature\)](#)

Nom de l'indicateur	Sources	Valeur cible (charte)	T0 (2010)	T1 (2013)	T2 (2016...)
Part et évolution des espaces protégés : RNR, RNN, acquisitions ENS, Arrêté de protection biologique, SIC, Site inscrit, terrain acquis par le conservatoire des espaces naturels, RBD, Réserve Intégrale, site géologique remarquable	CG 59 Conseil régional Nord-Pas de Calais Conservatoire d'Espace naturel DREAL ONF	750ha	693,12ha 0,6% du territoire	1 141,05ha 0,97% du territoire	...

Contexte

Le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois est doté d'un riche patrimoine naturel qu'il est nécessaire de préserver et cette préservation peut passer par la mise en place d'espaces protégés.

Ainsi, la charte du Parc prévoit de multiplier par deux les surfaces protégées par une mesure de protection foncière pour atteindre 750 hectares en 2022.

En 2010, année de classement du Parc naturel régional de l'Avesnois, 693,12 ha bénéficient d'une mesure de protection au titre des outils de protections suivants : Espaces naturels Sensibles, Réserves Naturelles Régionales, sites du Conservatoires des Espaces.

10 094 ha sont, quant à eux, situés en zones Natura 2000 (Zone spéciale de conservation, Site d'importance communautaire, Zone de Protection Spéciale) et n'ont pas été intégrés dans le calcul initial de l'indicateur de la charte 2010 -2022.

Néanmoins, même si ces sites font bien l'objet de certaines mesures réglementaires de protection, les sites Natura 2000 seront repris dans les surfaces gérées lorsqu'ils bénéficient d'un contrat ou d'une charte Natura 2000.

Éclairage

La valeur du T0 de cet indicateur est proche de la valeur cible étant donné que la part de ces espaces a augmenté fortement entre la définition de cet indicateur (2007) et l'approbation de la charte (2010).

La plupart de l'augmentation de ces surfaces est liée à l'acquisition de surface d'espaces protégés par le Département au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.

Il est proposé de passer la valeur cible à 1 500ha

Nom de l'indicateur	Sources	Valeur cible (charte)	T0 (2010)	T1 (2012)	T2 (2015...)
Part et évolution des surfaces classées en N et A dans les documents d'urbanisme sur les cœurs de nature du plan de Parc (hors cœur de nature)	DDTM, SMPNRA		N=22 113ha A=34 060ha NC=5 357ha Total=68 241ha	N=25 342ha A=40 712ha NC=6 659ha Total=81 636ha	...

Contexte

L'évolution de la part des surfaces classées en N ou A dans les documents d'urbanisme est calculée au regard des objectifs de la Charte 2010-2022 de « préserver et développer la quantité et la qualité des espaces à haute valeur patrimoniale » et de « planifier l'usage des sols dans le respect de l'environnement, de l'activité agricole et des espaces bâtis traditionnels ».

Pour préserver de l'urbanisation les « cœurs de nature forestiers, humides et aquatiques, et calcicoles », ceux-ci doivent être classés en zone A ou N.

Par contre, les « cœurs de nature bocagers » ne sont pas tenus d'être inscrits en A ou N.

En effet dans leur définition, ils comprennent également des espaces urbanisés et artificialisés. A noter, les « cœurs de nature forestiers, humides et aquatiques, et calcicoles, et bocagers » du plan de Parc ont été retenus comme réservoirs de biodiversité dans le SRCE.

Éclairage

Les zones naturelles et forestières dites « zones N » correspondent aux secteurs de la commune protégés en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt au niveau forestier. Les zones agricoles dites « zones A » correspondent aux secteurs de la commune protégés en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Ces zones A peuvent accueillir des constructions mais uniquement à usage agricole ou nécessaire pour l'exploitation agricole. La part de surface en zone N ou A peut varier d'une année sur l'autre en fonction des enjeux (environnementaux ou agricoles) des communes ou des EPCI qui se dotent d'un document d'urbanisme.

Mesure 1 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions***

Action 1

Coordonner et mener des inventaires et suivis des milieux naturels sur le territoire : étudier la faune et la flore liées aux arbres têtards

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission Trame verte (ENRx)
Assistant d'étude bocage (SMPNRA)
Assistant d'étude SIG (CDD sur opération)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

GRT GAZ

PARTENAIRES

GRT Gaz; Exploitants agricoles; Conseil Scientifique de l'Environnement Nord-Pas de Calais.

En quelques lignes...

Par le biais d'une convention partenariale, GRT GAZ s'associe au Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA) pour étudier et préserver la biodiversité liée aux arbres têtards. Un inventaire des lichens et des insectes a été réalisé en 2013 dans le cadre de ce partenariat sur les parcelles agricoles voisines de 17 postes de décompression de GRT Gaz. Ce sujet fut à l'ordre du jour de la journée annuelle du Conseil Scientifique de l'Environnement en Avesnois. Cette journée fut l'occasion de bénéficier des recommandations méthodologiques de ce cortège de scientifiques. Cette assistance n'en resta pas là, puisque Jean-Luc VAGO, membre de ce conseil, contribua largement à la détermination des insectes collectés dans les arbres têtards.



Agrion nain femelle - Photo: C.Vanappelghem

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Animer le comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel ».
- Assurer la maîtrise d'ouvrage de certains programmes d'étude, après concertation au sein du comité.
- Capitaliser les données du territoire du Parc au sein de son SIG et contribuer à l'échange des données (inscription et adhésion aux réseaux du Nord Pas de Calais, mise à disposition par acte d'engagement des données, avec conditions et restrictions d'usage...) : mise en place d'un observatoire de la biodiversité du territoire.
- Fournir une assistance technique aux communes et communautés de communes, pour la réalisation des états initiaux lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme ou à l'occasion des inventaires écologiques avant aménagement, voire assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage sur demande des communes.
- Soutenir les travaux de thèse sur la biodiversité et les milieux naturels en partenariat avec les laboratoires universitaires et en cohérence avec les orientations régionales dans le domaine de la recherche.
- Mobiliser les citoyens et les acteurs du territoire en les associant à des opérations d'inventaires participatifs.

Réussites

La collecte d'informations sur des groupes taxonomiques peu étudiés.

Une plaquette de sensibilisation éditée en 2014.

Difficultés

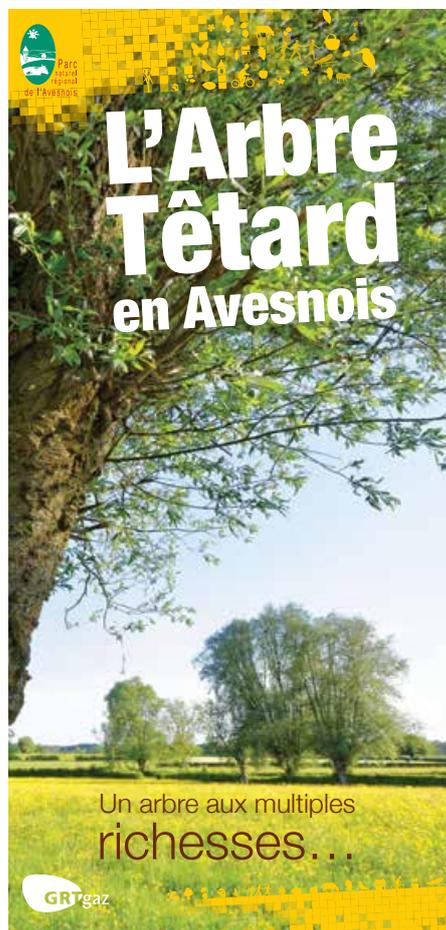
Une zone d'étude limitée. Des agriculteurs non intéressés par la plantation ou la conduite d'arbres têtards.



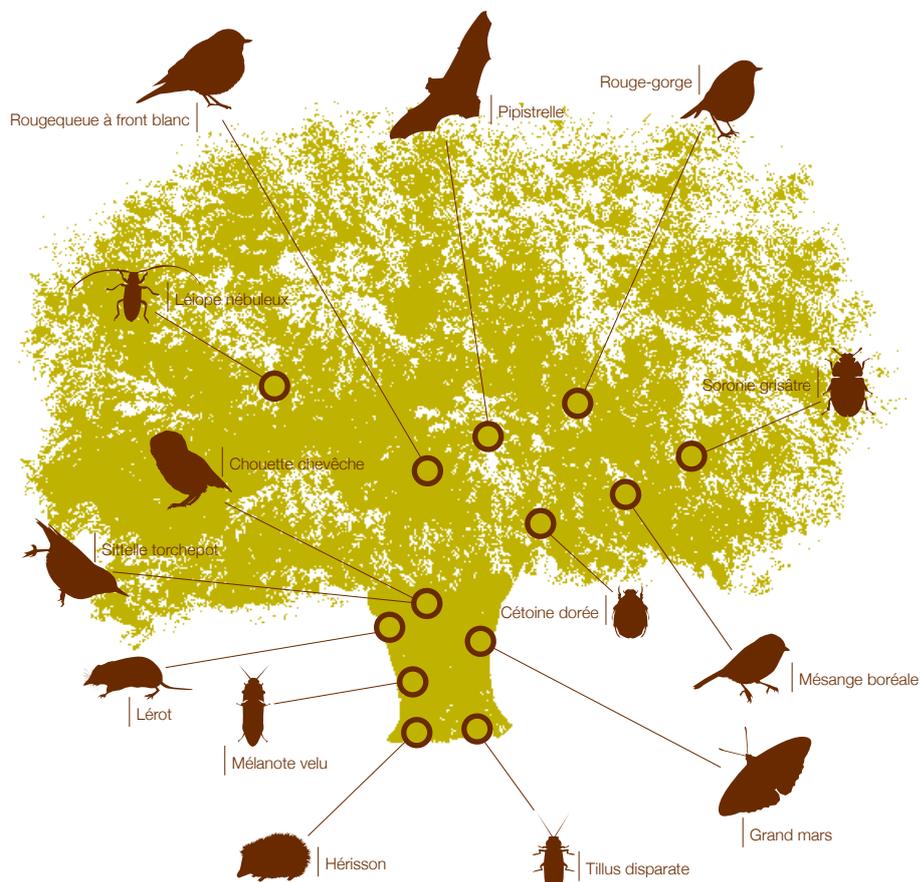
Saxifrage granulé - Photo : SMPNRA

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Réalisation d'un inventaire de la biodiversité liée aux arbres têtards			Un rapport d'étude réalisé.	
Réalisation d'une plaquette de sensibilisation.				oui



Les locataires de l'arbre têtard



Mesure 1 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- animer le comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel »,
- assurer la maîtrise d'ouvrage de certains programmes d'étude, après concertation au sein du comité,
- capitaliser les données du territoire du Parc au sein de son SIG et contribuer à l'échange des données (inscription et adhésion aux réseaux du Nord Pas de Calais, mise à disposition par acte d'engagement des données, avec conditions et restrictions d'usage...) : mise en place d'un observatoire de la biodiversité du territoire,
- fournir une assistance technique aux communes et communautés de communes, pour la réalisation des états initiaux lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme ou à l'occasion des inventaires écologiques avant aménagement, voire assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage sur demande des communes,
- soutenir les travaux de thèse sur la biodiversité et les milieux naturels en partenariat avec les laboratoires universitaires et en cohérence avec les orientations régionales dans le domaine de la recherche,
- mobiliser les citoyens et les acteurs du territoire en les associant à des opérations d'inventaires participatifs.

Action 2

Coordonner et mener des inventaires et suivis des milieux naturels sur le territoire: les Inventaires Communaux de la Biodiversité

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission Trame verte (ENRx) - Assistent d'étude SIG (CDD sur opération) - Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

ETAT (DREAL)

PARTENAIRES

Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Communes du Parc, DREAL Nord-Pas de Calais.

En quelques lignes...

Cette action est mise en place avec les communes volontaires sur les espaces de biodiversité à étudier du Plan Parc ou les cœurs de nature « bocagers » à préserver dans l'objectif d'exploiter les inventaires dans l'élaboration des PLU. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois s'associe au Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais pour recenser les espèces animales et végétales et qualifier les milieux naturels des communes participantes. Suite à ces inventaires, chaque zone se voit attribuer un niveau d'enjeu (faible, moyen, fort) en fonction du niveau de menace et de rareté des espèces qu'elle abrite. Le document se termine par des propositions d'actions que la commune pourrait mettre en œuvre pour préserver son patrimoine naturel. L'action se termine par une restitution au grand public prenant la forme d'une sortie nature.

Réussites

- Des communes qui adhèrent au projet.
- Une identification précise des enjeux conservatoires.
- Un temps d'échange et de sensibilisation avec les habitants, les usagers et les élus.

Difficultés

Un travail d'information préalable aux inventaires chronophage.

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre d'Inventaires Communaux de la Biodiversité réalisés.		2 communes : Rejet de Beaulieu et Mazinghien	2 communes : Bousignies-sur-Roc et Eppe-Sauvage	4 communes : Lez-Fontaine, Obrechies, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Solrinnes
Nombre d'habitants participants aux événements (réunion publique, sortie nature).			25 participants à la réunion de restitution des ICB 2012 (organisée le 20 juillet 2013) 10 participants à la réunion de présentation de l'action à la commune d'Eppe-sauvage (dont 7 membres du conseil) 24 participants à la réunion de présentation de l'action à la commune de Bousignies-sur-Roc (dont 11 membres du conseil)	12 participants à la réunion de présentation de l'action à la commune de Lez-Fontaine (dont 11 membres du conseil). 25 personnes à la journée de restitution de l'ICB de Bousignies-sur-Roc, organisée le 22 juin 2014. 35 personnes à la journée de restitution de l'ICB d'Eppe-sauvage, organisée le 23 août 2014.

Flore : 28 espèces patrimoniales (hors données anciennes < 2008)

Il s'agit pour la plupart de plantes des prairies humides. On retrouve également quelques espèces patrimoniales liées aux milieux forestiers.

Tableau 3: Quelques espèces patrimoniales rencontrées en 2013 à Boussignies-sur-Roc.

Nom vernaculaire	Milieu	Rareté régionale
Alchémille vert jaune	Prairies moyennement humides	Assez rare
Campanule à feuilles rondes	Prairies moyennement humides	Peu commune
Épilobe des marais	Végétations herbacées hautes et humides	Assez rare
Gaillet aquatique	Prairies moyennement humides	Assez rare
Luzule des bois	Boisement	Assez rare
Nénuphar blanc	Etang	Assez rare
Raiponce en épi	Prairies moyennement humides	Rare
Scirpe des bois	Prairies humides	Assez commun
Épiaire officinale	Prairies moyennement humides	Assez rare
Valériane dioïque	Prairies humides	Assez rare

Aucune plante patrimoniale n'a été observée dans les parcelles exploitées intensivement.

Illustration 2: Colchique d'automne (Colchicum autumnale) COCQUEL Loïc - CEN



Photo Achillée stérutatoire, Manuel Piroz CEN 2012



Version de travail
16

Les plantes exotiques envahissantes

Définition

Une plante exotique envahissante est une plante qui, introduite volontairement ou involontairement par l'Homme, s'établit en dehors de sa région d'origine et se propage rapidement au détriment des espèces indigènes.

Impacts

• **Impacts écologiques**

Les plantes exotiques envahissantes entrent en concurrence avec la flore locale en formant des peuplements monospécifiques (une seule espèce) denses pouvant réduire localement la biodiversité, perturber les écosystèmes, et peut même changer le paysage.



Tableau 4: Le Solidage (Solidago canadensis) Geora Slickers 2005



Illustration 15: Renouée du Japon, Julie-Anne Jorant, CEN 2012



Illustration 16: Balsamine de l'Himalaya, Nathalie Delatre, CEN 2012.

En plus des impacts sur l'environnement, elle peut poser des problèmes :

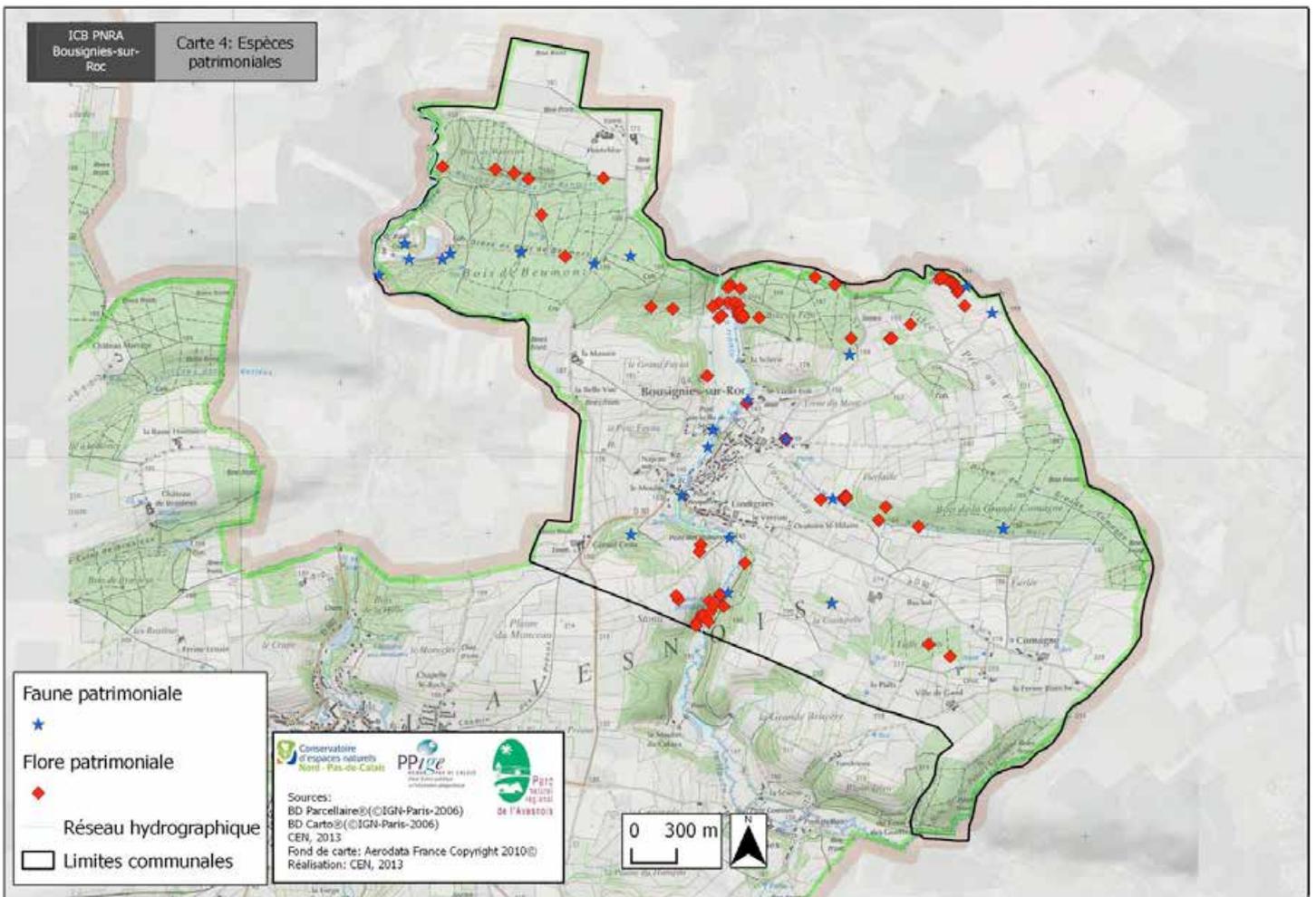
- **de santé publique** (comme des allergies) ;
- **économique** en portant atteinte aux activités humaines (perturbant la navigation ou l'écoulement des eaux par exemple).

En région, on peut citer la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou le Solidage, introduits pour orner les jardins et les parcs.

Gestion

Il est recommandé de demander conseil au PNR avant d'intervenir sur les plantes invasives repérées sur la commune. En effet, que la gestion soit manuelle ou mécanique, des précautions sont à prévoir pour éviter leur dispersion. Il est également souhaitable d'assurer une veille des sites gérés pour s'assurer de la non repousse de ces espèces exotiques envahissantes.

Version de travail
54



Mesure 1 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- animer le comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel »,
- assurer la maîtrise d'ouvrage de certains programmes d'étude, après concertation au sein du comité,
- capitaliser les données du territoire du Parc au sein de son SIG et contribuer à l'échange des données (inscription et adhésion aux réseaux du Nord Pas de Calais, mise à disposition par acte d'engagement des données, avec conditions et restrictions d'usage...) : mise en place d'un observatoire de la biodiversité du territoire,
- fournir une assistance technique aux communes et communautés de communes, pour la réalisation des états initiaux lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme ou à l'occasion des inventaires écologiques avant aménagement, voire assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage sur demande des communes,
- soutenir les travaux de thèse sur la biodiversité et les milieux naturels en partenariat avec les laboratoires universitaires et en cohérence avec les orientations régionales dans le domaine de la recherche,
- mobiliser les citoyens et les acteurs du territoire en les associant à des opérations d'inventaires participatifs.

Action 3

Développer l'ingénierie SIG au service de la Trame Verte et Bleue

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

- Chargée de mission Observatoire (SMPNRA)
- Chargée de mission SIG (CDD SMPNRA)
- Chargée de mission Evaluation (ENRx)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Conseil Régional, Europe

PARTENAIRES

GON, Conservatoire National Botanique de Bailleul; Conseil départemental du Nord; RAIN (Réseau d'Acteurs de l'Information Naturaliste); Conseil Régional Nord-Pas de Calais; DREAL Nord-Pas de Calais; Membres du comité technique biodiversité, SIGALE, PPIGE, Observatoire Régional de la biodiversité

En quelques lignes...

Assister les pôles dans la production de bases de données géographiques et de cartographies, ainsi que dans le développement d'outils d'analyse spatiale,

Instaurer une dynamique d'échanges de données naturalistes entre le niveau local et régional, via notamment les pôles du RAIN.

Capitaliser et organiser la donnée géographique au sein d'un observatoire du territoire dédié aux enjeux bocagers du territoire.

Assurer les mises à disposition de données géographiques pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets développés sur le territoire.

Réussites

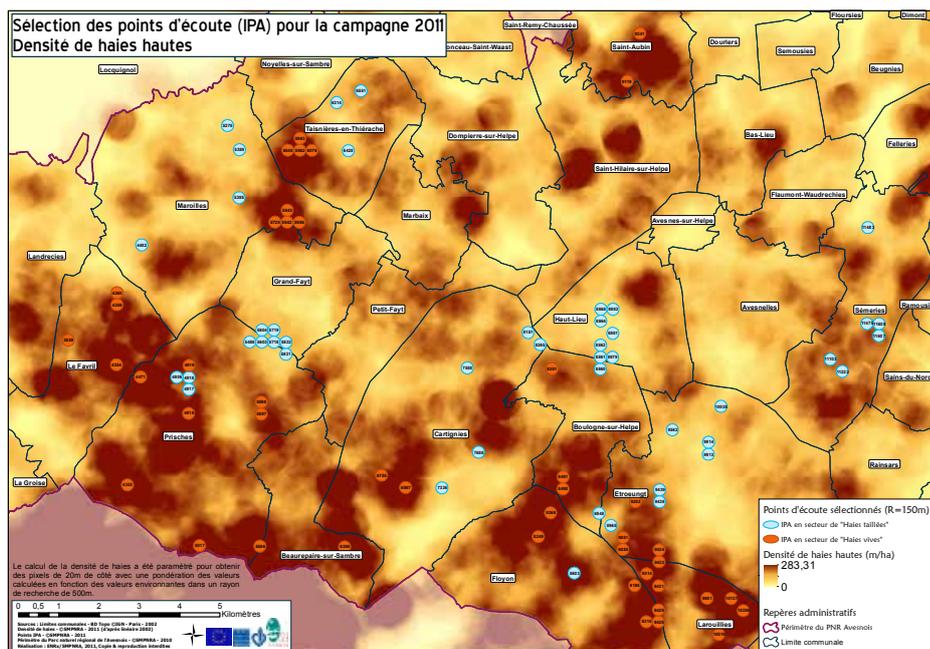
Identification du Parc comme fournisseur d'information géographique,

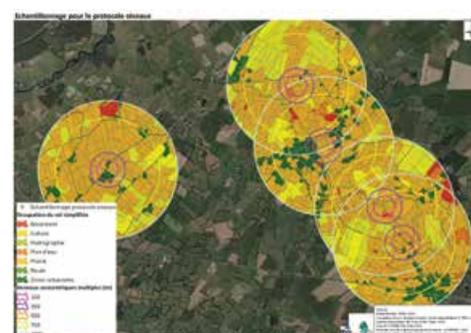
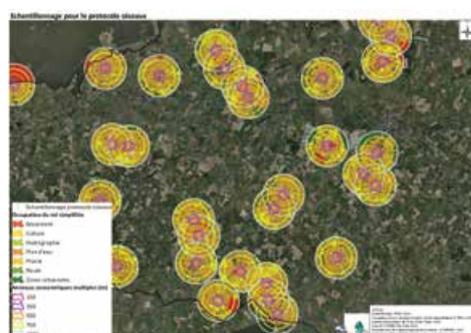
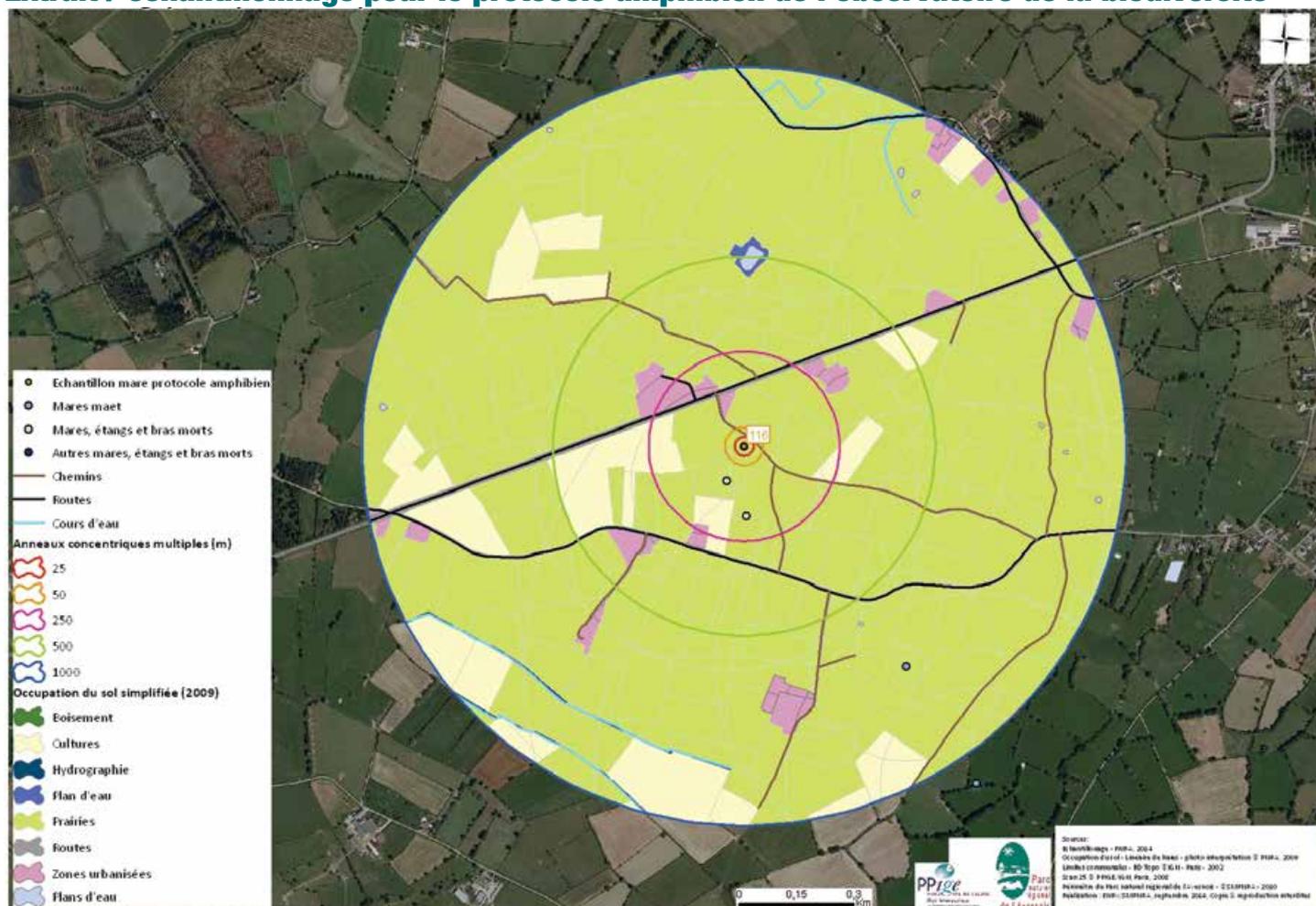
Formalisation des échanges de données au sein du RAIN.

Difficultés

Mise en conformité des bases de données naturalistes « historiques » avec les formats d'échanges en vigueur,

Recherche constante de moyens financiers pour une ingénierie complémentaire.





Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre de mises à dispositions de données	1	3	7	8
Conventionnement avec le RAIN (Réseau des acteurs de l'information Naturaliste)	oui	oui	oui	oui

Mesure 2 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- animer le Comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel »,
- initier et/ou accompagner des démarches de gestion durable, de restauration de sites en cœur de nature (Natura 2000, Mesures agri environnementales...) et de leur connexion écologique, et de préservation, en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable,
- présider les comités de pilotage Natura 2000 sauf pour les sites en domaine public,
- développer l'expérimentation de gestion et de renaturation de sites en cœur de nature.

Action 1

Accompagner la contractualisation sur le site 38 - Natura 2000

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission trame verte (ENRX)

Assistant d'étude Trame verte (SMPNRA)

Chargé de mission Natura 2000 - Chargé de mission gestion de l'espace (ENRX)

Chargé de mission responsable du pôle « patrimoines naturels et eau » (ENRX)

Assistant d'étude SIG (CDD SMPNRA sur opération)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

État et Europe (FEADER)

PARTENAIRES

Comité de suivi composé des services de l'Etat et des Etablissements publics (DREAL Nord-Pas de Calais; DDTM Nord; Office National des Forêts...), des collectivités territoriales et leurs groupements, des personnalités scientifiques et des représentants d'association de protection de l'environnement (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel; Associations naturalistes; Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais ...), de représentants des propriétaires et des usagers (Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie; COFNOR; Syndicat des propriétaires fonciers; Chambre d'agriculture de Région; Fédération des chasseurs du Nord; Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques...).

En quelques lignes...

Depuis 1999, le site 38 bénéficie d'un document d'objectifs (docob) validé. Ce site Natura 2000 est alors entré dans une phase d'animation, lors de laquelle sont notamment mises en place des mesures contractuelles pour la préservation et la restauration d'habitats rares et/ou menacés ou d'habitats accueillant des espèces considérées comme rares et/ou menacés à l'échelle de l'Union Européenne. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois s'est vu confier la mission d'animation et accompagne les propriétaires, les collectivités, les agriculteurs et les associations dans la contractualisation et la prise en compte des enjeux liés à Natura 2000 dans le cadre de leurs activités respectives.

60 % de la surface du site ont été contractualisés.

Réussites

Un des taux de contractualisation le plus important en région et au niveau national;

Une bonne dynamique d'acteurs (forestiers, agriculteurs, propriétaires) sur le site lors des premières années d'animation.

Difficultés

Un DOCOB ancien et donc obsolète. En cours de révision en 2014-2015, pour actualiser et compléter les diagnostics écologique et socio-économique et définir de nouveaux outils contractuels.

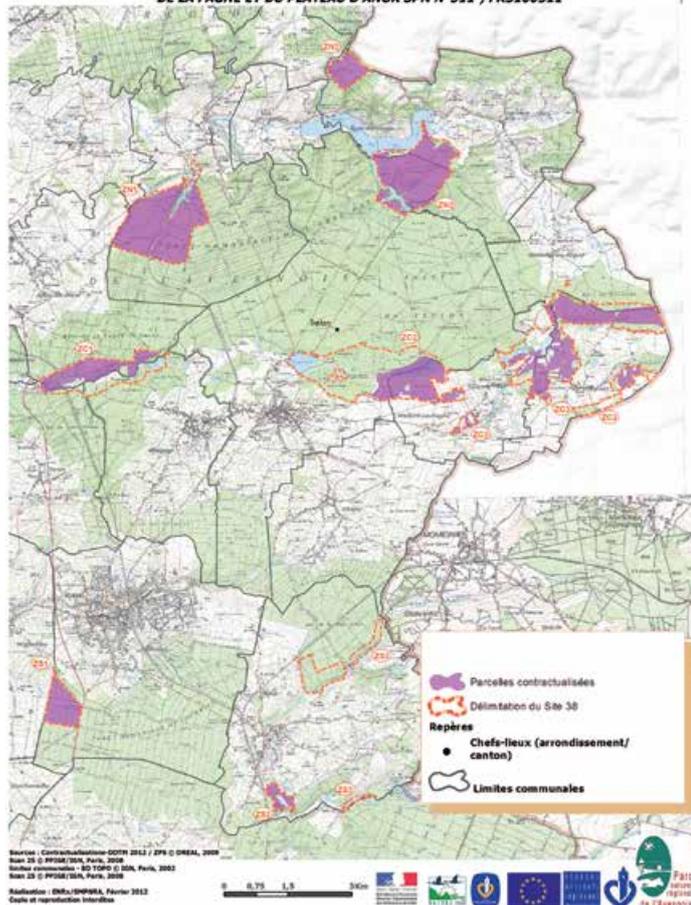
Obsolescence qui influe négativement sur les possibilités de contractualisation, et ne facilite pas la mise en œuvre de l'évaluation des incidences.

Pour les milieux forestiers, si le plan de gestion est agréé aux annexes vertes du Schéma régional de gestion sylvicole, il n'est pas nécessaire pour un propriétaire forestier de signer un contrat ou une charte pour que son plan de gestion soit validé.

La fin de programmation du dispositif actuel n'a pas favorisé la mise en œuvre des contrats Natura 2000 pour les années 2012, 2013, et 2014.

Un régime d'évaluation des incidences natura 2000 méconnu par de nombreux porteurs de projet. Une prise en compte des sites Natura 2000 non systématique pour la délivrance de permis de construire.

Etat d'avancement des contractualisations
SITE 38 NATURA 2000 "FORÊTS, BOIS, ÉTANGS ET BOCAGE HERBAGER
DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR SPN N°511", FR3100511



CHARTRE NATURA 2000 : PARCELLES CONTRACTUALISÉES

Document de travail



Exemple de cartographie d'une chartre Natura 2000

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre de réunions de comité de suivi du site		1	1	
% de propriétaires et ayant-droits ayant participé à la journée sur les contrats			20	
Nombre de contrats MAET et Chartes signés	4 MAET 1 charte Natura 2000	3 chartes	3 MAET	1 MAET 1 charte
Nombre d'actions non contractuelles du Docob mises en place	2 (information des propriétaires + bilan évaluation) + chantier de restauration de pelouses à Baives	1 action sur la RNR de Baives (restauration de pelouses calcicoles)	1 action restauration de pelouses calcicoles	1 suivi de la Cigogne noire avec la réunion d'un comité technique intégrant les opérateurs de ZPS voisines (Wallonie, Picardie, Champagne-Ardennes) Suivi oiseaux / haltes migratoires et hivernants 1 action sur la RNR de Baives
Nombre de porteurs de projet devant réaliser une étude d'incidence Natura 2000 accompagnés par le SMPNRA.		1 porteur de projet privé 2 communes	5 porteurs de projet (grand prix de fourmies, course vtt, projet éolien.....) et 4 communes accompagnées pour l'analyse des incidences de leur PLU sur les sites Natura 2000	9 porteurs de projets privés accompagnés pour l'évaluation des incidences Natura 2000 2 communes accompagnées pour l'analyse des incidences de leur PLU sur les sites Natura 2000
Pourcentage de surface du site contractualisée (en cumulé)	627 ha (35%)	826 ha (47%)	857 ha (49,1%)	877 ha (50,2%)

Mesure 2 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- animer le Comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel »,
- initier et/ou accompagner des démarches gestion durable, de restauration de sites en cœur de nature (Natura 2000, Mesures agri environnementales...) et de leur connexion écologique, et de préservation, en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable,
- présider les comités de pilotage Natura 2000 sauf pour les sites en domaine public,
- développer l'expérimentation de gestion et de renaturation de sites en cœur de nature.

Action 2

Mener la révision du DOCOB Natura 2000 du site 38

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

- Chargé de mission trame verte (ENRX)
- Assistant d'étude Trame verte (CDD SMPNRA)
- Chargé de mission Natura 2000 (CDD SMPNRA)
- Chargé de mission responsable du pôle « patrimoines naturels et eau » (ENRX)
- Assistant d'étude SIG (CDD SMPNRA sur opération)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

État - Union Européenne (FEADER)

PARTENAIRES

DREAL Nord-Pas de Calais; DDTM Nord; Comité de suivi Natura 2000; Communes du site 38; Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel; Propriétaires; Usagers

En quelques lignes...

Révision du DOCOB du site suite au bilan-évaluatif réalisé en 2012. La première étape consiste à réaliser un état de lieux de référence par la réalisation d'études écologiques et socio-économiques. Ce travail permettra d'identifier les enjeux écologiques et socio-économiques qui seront croisés par la suite pour définir les objectifs de développement durable du site et proposer des mesures favorables à la préservation des habitats et espèces de la Directive européenne.

Réussites

Bilan-Evaluation réalisé et validé par les acteurs locaux.

Difficultés

Site pilote avec l'un des premiers DOCOB réalisés en France. De ce fait travail conséquent à effectuer pour avoir un état 0 des habitats et des espèces de la directive sur le site.

Enveloppe financière faible vis-à-vis des inventaires envisagés.

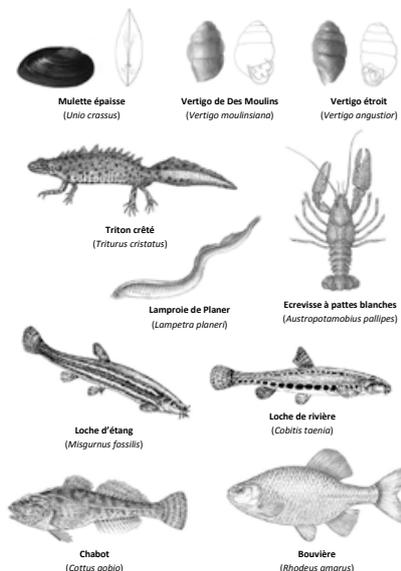
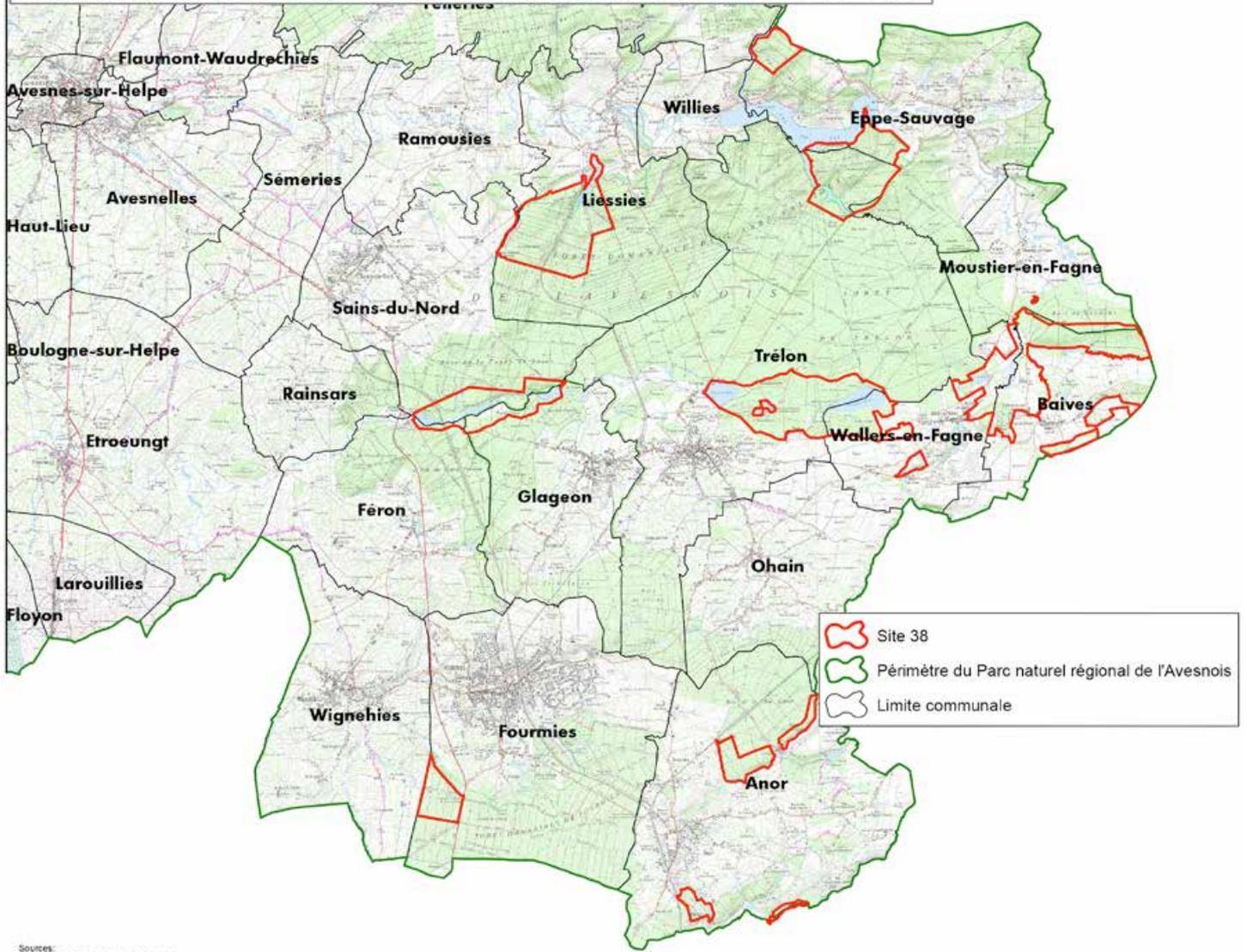


Figure 4. Illustration des dix espèces de mollusques, d'amphibiens, de crustacé et de poissons d'intérêt communautaire présentes sur le site n°38 (source : Benoit & Gaudillat 2002).

Extrait du Bilan d'évaluation du Docob 2012

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Marché public réalisé			Oui : lancement diagnostic écologique et socio-économique	
Nombre d'études écologiques et socio-économiques en cours				8 études écologiques, 3 études socio-économiques
Nombre de réunions de COPIL	0	1	2	0
Action de communication réalisée				1



Sources:
 Natura 2000 - ©OREAL NPDC - 2011
 Limites communales- BD Topo ©IGN - Paris - 2002
 Scan 25 © PPIDE/IGN, Paris, 2008
 Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois - ©SMPNRA - 2010
 Réalisation : ENR/SMPNRA, octobre 2014, Copie & reproduction interdites

0 2 4 Kilomètres



Mesure 2 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- animer le Comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel »,
- initier et/ou accompagner des démarches gestion durable, de restauration de sites en cœur de nature (Natura 2000, Mesures agri environnementales...) et de leur connexion écologique, et de préservation, en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable,
- présider les comités de pilotage Natura 2000 sauf pour les sites en domaine public,
- développer l'expérimentation de gestion et de renaturation de sites en cœur de nature.

Action 3

Élaborer le document d'objectifs de la ZPS - Natura 2000

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission trame verte (ENRX)

Chargé de mission Natura 2000 CDD (SMPNRA)
Technicien Trame verte et bleue (SMPNRA)

Chargé de mission responsable du pôle « patrimoines naturels et eau » (ENRX)

Assistant d'étude SIG (CDD SMPNRA sur opération)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Etat et Union européenne (FEADER)

PARTENAIRES

DREAL Nord-Pas de Calais ; DDTM Nord; COPIL ; Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ; Propriétaires ; Usagers (Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie; COFNOR; Syndicat des propriétaires fonciers; Chambre d'agriculture de Région; Fédération des chasseurs du Nord; Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques...).

En quelques lignes...

ZPS : Site natura 2000 de type Zone de Protection Spéciale à destination des oiseaux d'Intérêt Communautaire.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a été désigné en 2007 opérateur pour l'élaboration du Document d'objectifs de ce site Natura 2000. Dans le cadre de cette mission, le SMPNRA coordonne les étapes de rédaction du docob, les études du diagnostic initial et les phases de concertation.

Le docob a fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage en 2013 et a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 mai 2014.



Sortie ZPS - Photo : PNRA



Réussites

Une phase de concertation réussie et appréciée des participants aux groupes de travail suite à un réajustement de la méthode de concertation.

Difficultés

Un diagnostic initial difficile à finaliser, des relations initialement complexes avec les acteurs du territoire.

Un diagnostic écologique qui n' a pas été initialement validé par le COPIL malgré sa validation par le CSRPN.

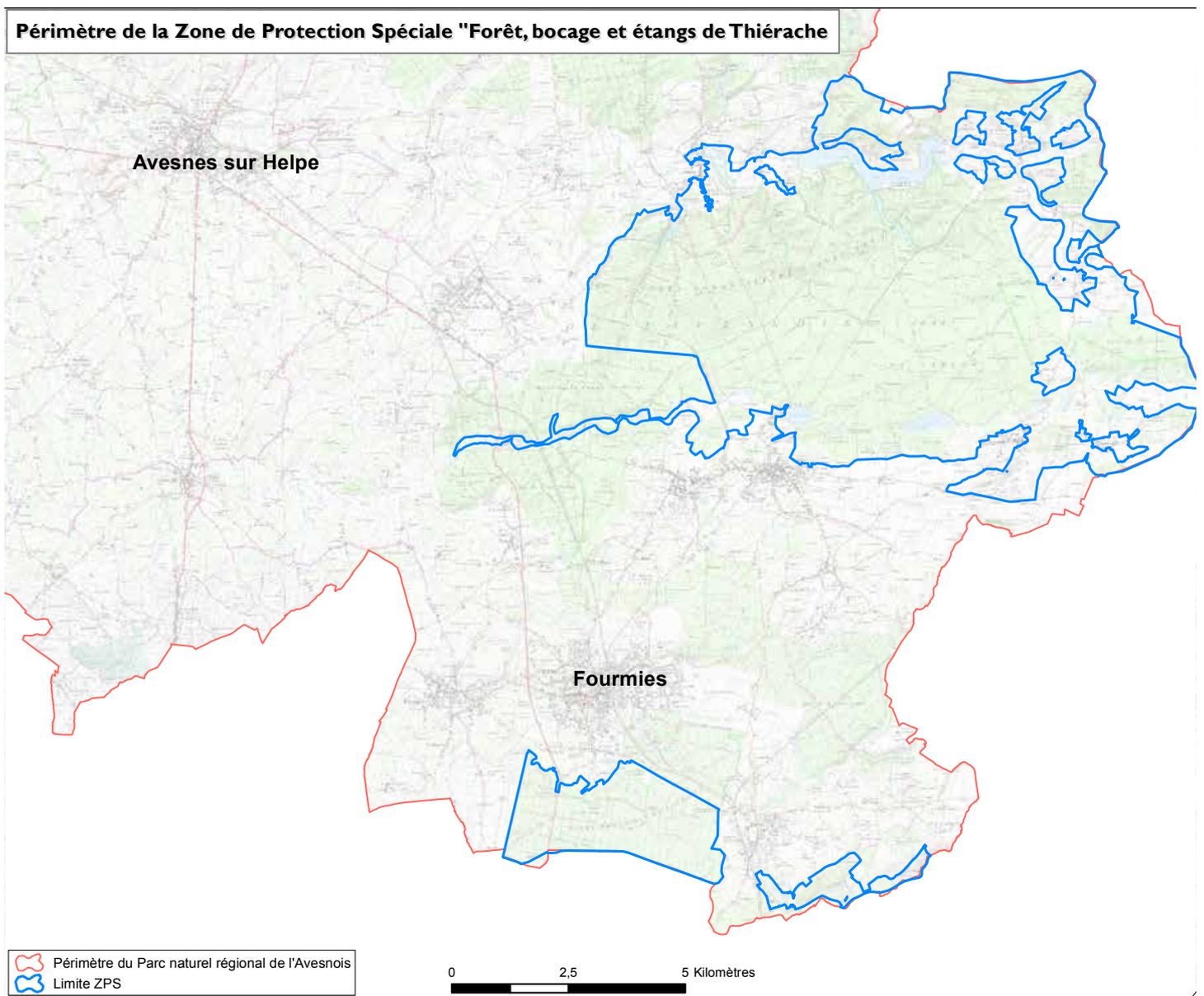
Une phase de gouvernance très chronophage.

Des données difficilement mobilisables en DDTM (propriétaires, locataires).



Visite de la ZPS chez M. Leleux - Photo : SMPNRA

Périmètre de la Zone de Protection Spéciale "Forêt, bocage et étangs de Thiérache"



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre de réunions du comité de pilotage	1	2	1	0
Nombre de journées de concertation		6	3	0
Nombre de journées de présentation du site	1	0	0	0
Etat d'avancement du Docob		Validation des parties I (diagnostic initial) et II (Objectifs) du Docob.	Validation de la partie III (Mesures) et du Docob dans sa globalité par le comité de pilotage.	Approbation du Docob par arrêté préfectoral le 05 mai 2014.

Mesure 2 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- animer le Comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel »,
- initier et/ou accompagner des démarches gestion durable, de restauration de sites en cœur de nature (Natura 2000, Mesures agri environnementales...) et de leur connexion écologique, et de préservation, en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable,
- présider les comités de pilotage Natura 2000 sauf pour les sites en domaine public,
- développer l'expérimentation de gestion et de renaturation de sites en cœur de nature.

Action 4

Élaborer le document d'objectifs du site 39 - Natura 2000

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission trame verte (ENRX) - Technicien trame verte (SMPNRA)

Chargé de mission Natura 2000 CDD (SMPNRA)

Chargé de mission responsable du pôle « patrimoines naturels et eau » (ENRX)

Assistant d'étude SIG (CDD SMPNRA sur opération)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Etat et Union Européenne (FEADER)

PARTENAIRES

DDTM Nord, Comité de pilotage Natura 2000 (Monsieur le Préfet du Nord, Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, Conseil départemental du Nord, CC du Coeur de l'Avesnois, l'AMVS, DREAL, MISE, AEAP, DRAAF, ONF, ONCFS, ONEMA, Communes (Beaurieux, Berelles, Bousignies-sur-Roc, Choiesies, Cousolre, Dimechaux, Eccles, Hestrud, Lez-Fontaine, Solre-Le-Chateau, Solrinnes), CBNB, CEN, CSRPN, CSENPDC, Aubépine, Nord - Nature Environnement, GON, CMNF, GNA, FFA, Association Natura 2000-59, FDCN, FNPPMA SPFN, EDF-GDF, UNICM Nord, Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais, CDT, Association des Communes Forestières, Syndicat des Propriétaires Forestiers, CRPF, COFNOR, Propriétaires, Usagers.

En quelques lignes...

Le SMPNRA est opérateur pour le site 39 «Hautes vallées de la Solre de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » depuis l'installation de son copil en 2011. Il a en charge l'élaboration du document d'objectifs du site 39 par l'orientation du diagnostic de référence et l'animation des sessions de concertation pour la définition des mesures favorables aux espèces du site.



Lamproie planer

Réussites

Finalisation des diagnostics écologiques et socio-économiques.

Participation importante à la réunion du Copil de restitution des résultats.

Investissement du président du COPIL et des élus locaux.

Difficultés

Difficultés de réception finale de certaines études.

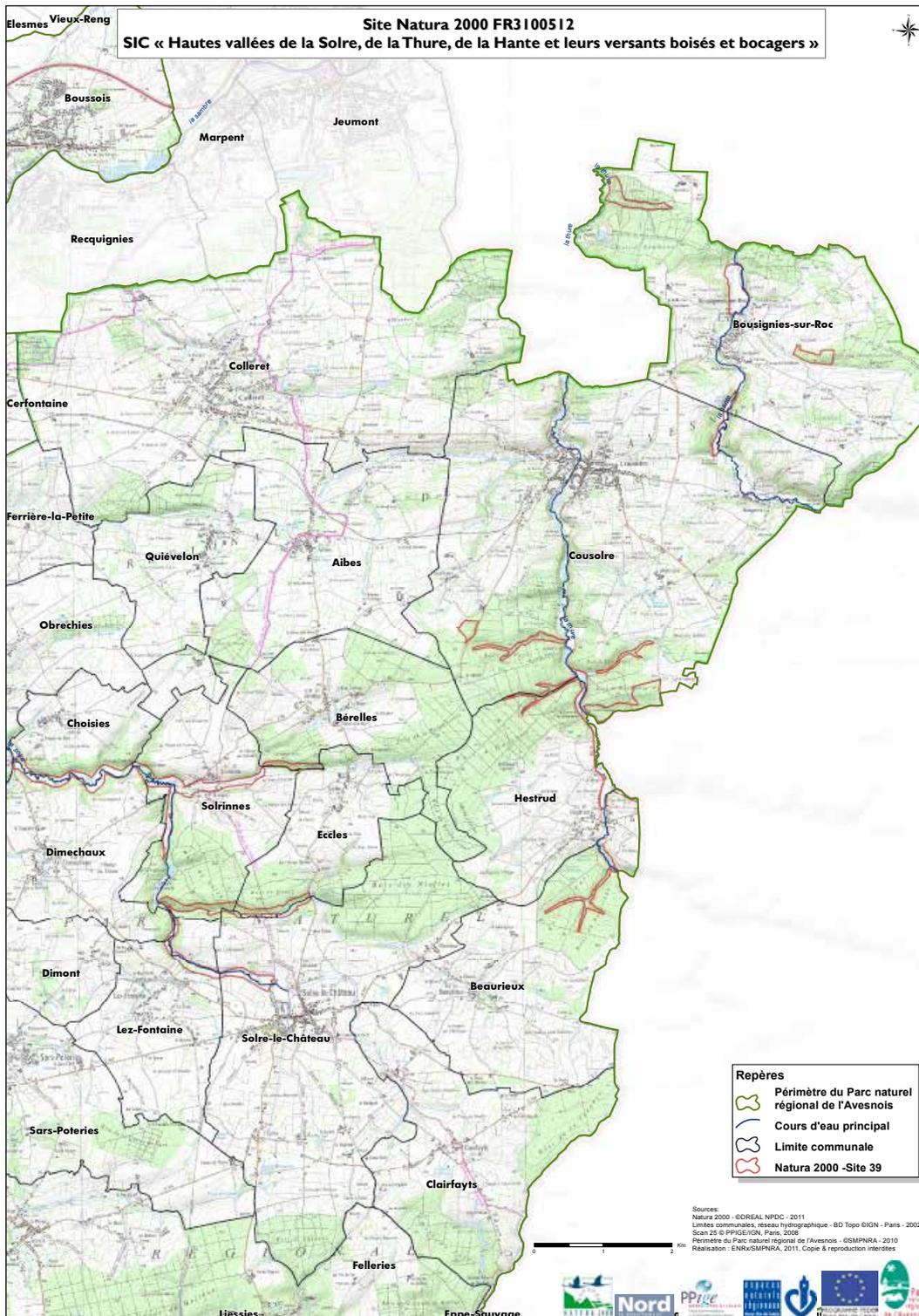
Calendrier de réalisation du DOCOB contraint..



Pêche électrique, inventaire - Photo : SMPNRA



Chabot - Photo : SMPNRA



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre d'études écologiques et socio-économiques réalisées		4 écologique + 4 socio-éco	Validation des diagnostics par le COPIL et par le CSRPN	
Nombre de réunions de COPIL	2	3	2 (validation diag et validation objectifs)	3 (objectif charte et mesures/ validation docob)
Actions de communication réalisées		2 lettres d'info	1 lettre d'info	1 lettre d'info
Nombre de groupes de travail			2 groupes de travail	3 groupes de travail
Sollicitation du CSRPN			1	1

Mesure 2 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- animer le Comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel »,
- initier et/ou accompagner des démarches gestion durable, de restauration de sites en cœur de nature (Natura 2000, Mesures agri environnementales...) et de leur connexion écologique, et de préservation, en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable,
- présider les comités de pilotage Natura 2000 sauf pour les sites en domaine public,
- développer l'expérimentation de gestion et de renaturation de sites en cœur de nature.

Action 5

Gérer et développer la préservation des sites naturels remarquables

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission Trame verte (ENRx)

Assistant d'étude Trame Verte (CDD sur opération)

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Etat, Union européenne (FEADER), Conseil régional Nord – Pas-de-Calais

PARTENAIRES

Aubépine; Commune de Baives, Commune d'Anor; Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais; Conseil Régional Nord-Pas de Calais; DREAL Nord-Pas de Calais; EPF; SAFER; Conservatoire National Botanique de Bailleul; Agglomération Maubeuge Val de Sambre; CPIE Bocage de l'Avesnois ; Syndicat Mixte du Parc Départemental du Val Joly; Conseil départemental du Nord; Groupe des Naturalistes de l'Avesnois; Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel

En quelques lignes...

La protection réglementaire et l'acquisition sont des outils à mobiliser pour la préservation des sites naturels les plus patrimoniaux du Parc naturel régional de l'Avesnois. Par l'intermédiaire de sa charte, le Syndicat du Parc naturel régional de l'Avesnois s'engage pour la gestion et le développement de ces périmètres en participant :

- en tant que co-gestionnaire à la mise en place du plan de gestion de la RNR des Monts de Baives ;
- aux comités de gestion des autres Réserves Naturelles Régionales classées dans le Parc naturel régional de l'Avesnois ;
- aux actions de création de nouveaux périmètres de protection.

Réussites

Pour la RNR des Monts de Baives :

Application des opérations du plan de gestion (importance du levier financier des contrats N2000 pour assumer la totalité des travaux programmés).

De nouvelles espèces observées (La Petite Violette – *Boloria dia* – le Thécla de l'Orme *Satyrion w-album* – Le Grand Nacré – *Argynnis aglaja*), des populations d'espèces avec une tendance à l'augmentation (Lucine – *Hamearis lucina*).

Une extension de la Réserve Naturelle Régionale des Monts de Baives approuvée en 2013.

Plusieurs projets de classement en Réserves Naturelles Régionales (ex : RNR du Val Joly).

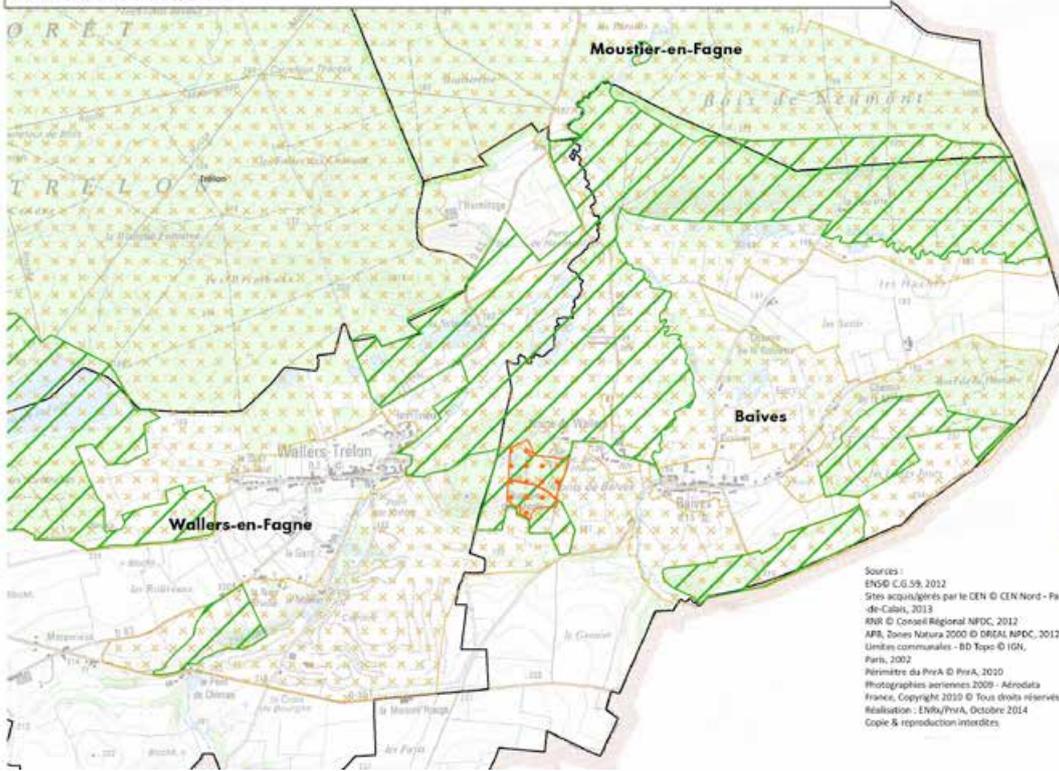
Difficultés

Pour la RNR des Monts de Baives, des objectifs de conservation parfois mal acceptés par les usagers du site (sentiment de déforestation du site)



Chantier de débroussaillage (Baives)

**LES ZONAGES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE ET FONCIÈRE DU PATRIMOINE NATUREL
COMMUNE DE BAIVES**



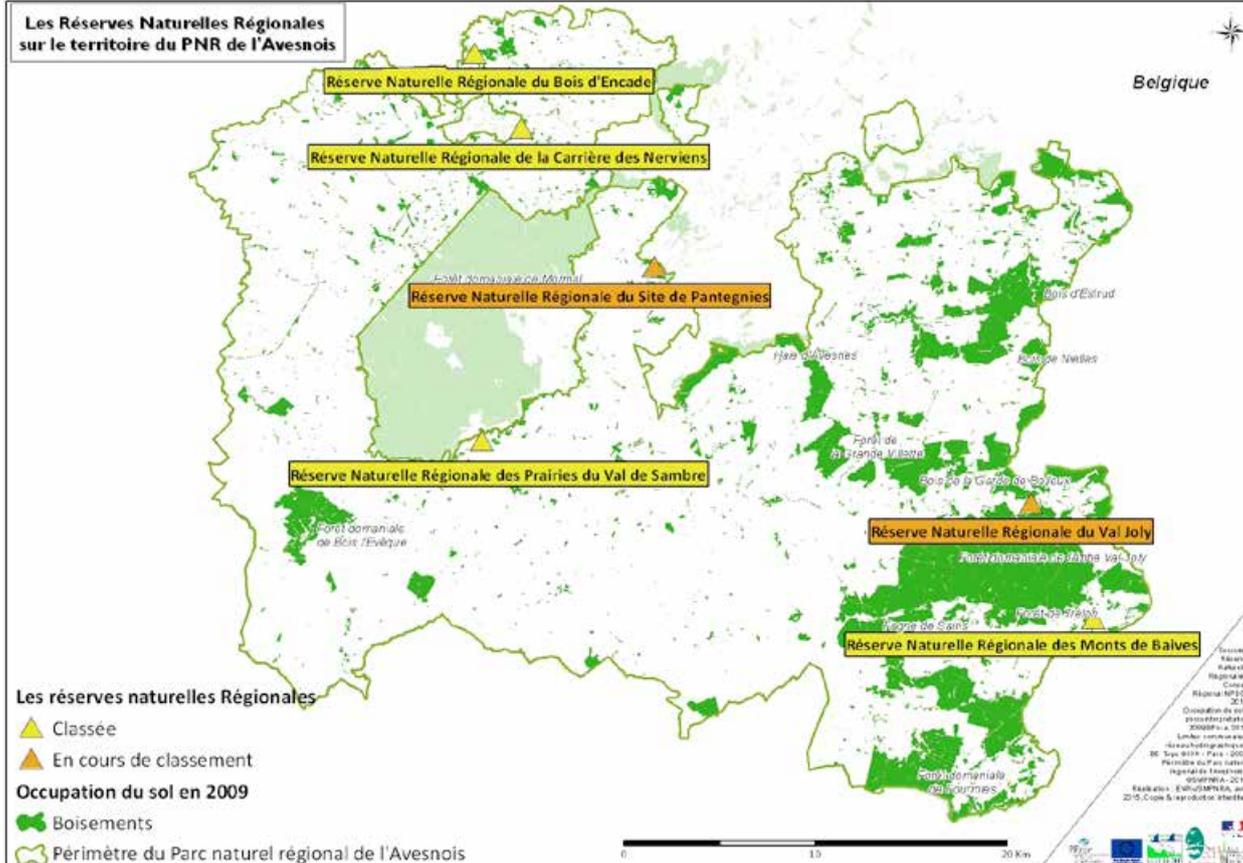
- Réserve Naturelle Régionale (R.N.R.)**
- classée
 - en cours de classement
 - Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.) / Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C.)
 - Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.)



Sources :
 ENSO C.G.59, 2012
 Sites acquis/ignés par le DEN © CEN Nord - Pa-de-Calais, 2013
 BRW © Conseil Régional NPOC, 2012
 AFR, Données Natura 2000 © DREAL NPOC, 2012
 Limites communales - BD Topo © IGN, Paris, 2002
 Périmètre du PNR © PNR, 2010
 Photographies aériennes 2009 - Adrodatta France, Copyright 2010 © Tous droits réservés
 Réalisation : ENR/PPR, Octobre 2014
 Copie & reproduction interdites



Les Réserves Naturelles Régionales sur le territoire du PNR de l'Avesnois



Les réserves naturelles Régionales

- Classée
- En cours de classement

Occupation du sol en 2009

- Boisements
- Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Taux d'actions réalisées par rapport au nombre d'actions prévues dans le plan de gestion de la RNR des Monts de Baives	100%	90%	100%, une action modifiée à titre expérimental.	80%
Taux de participation aux comités consultatifs de gestion des RNR du territoire	100%	100%	100%	100%
Nombre de périmètres de protection réglementaire et/ou foncière initiés	1	1	1	1

Orientation 2

Promouvoir une gestion globale et cohérente des espaces naturels plus anthropisés, agricoles et forestiers

- Objectifs « cibles »

- Limiter à -5 % l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire
- Limiter, à l'horizon 2016, à + 5% maximum la variation d'espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire. le taux de 5 % pourrait se répartir à 2,5% pour l'habitat, et 2,5% pour les infrastructures de transport et autres espaces»

- Indicateurs de suivi

- Evolution de la part des espaces artificialisés
- Evolution du linéaire de haies

Nom de l'indicateur	Source	Valeur cible (charte)	T0 (2009)	T1 (2015)	T2 (2021...)
• Evolution de la part des espaces artificialisés	Photointerprétation : Scot ADUS 2009	Variation maximale de +5% à l'horizon 2016	13 397ha 11,3% du territoire du Parc	Photointerprétation des orthophotographies campagne 2015-IGN-Ppige	...
• Evolution du linéaire de haies	SMPNRA 2009	Variation maximale de +5% à l'horizon 2016	9 865 km	Photointerprétation des orthophotographies campagne 2015-IGN-Ppige	...

Contexte

L'évolution de la part des surfaces artificialisées doit être analysée au regard des engagements pris dans la charte 2010-2022 : limiter à + 5% maximum la variation d'espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2016.

Cet engagement fait référence aux orientations 2 et 7 « Promouvoir une gestion globale et cohérente des espaces ruraux » « Planifier l'usage des sols et penser l'urbanisation dans le respect de l'environnement, de l'activité agricole et des espaces bâtis traditionnels ».

La préservation du maillage bocager est un enjeu fort de la charte du Parc. Suivre l'évolution du linéaire bocager n'est pas simple et peu de territoires ont la capacité de se doter de données géographiques précises permettant un tel suivi. Comme pour l'occupation du sol, le partenariat avec le SCOT et l'ADUS permet au territoire d'avoir un niveau d'analyse intéressant.

Éclairage

Le calcul des surfaces artificialisées s'appuie sur l'analyse de l'occupation du sol partagée SCOT-ADUS-PNRA pour lequel le T0 a été réalisé en 2009. Les coûts d'une telle donnée expliquent le pas de temps d'analyse.

Par ailleurs, la Région mène en partenariat avec tous les acteurs régionaux de l'information géographique, un chantier d'harmonisation des nomenclatures et le passage à l'analyse « 2Dimensions » de l'occupation du sol. Cette nouvelle méthodologie de constitution de la donnée amènera certainement à ré-analyser les statistiques de cet état zéro.

Orientation 3

Préserver et renforcer la biodiversité remarquable

- Objectifs « cibles »

- Préserver, restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire
- Maintenir, voire développer les effectifs d'espèces menacées classées comme vulnérables ou menacées d'extinction
- Augmenter la surface des zones non fragmentées du territoire

- Indicateurs de suivi

- Évolution du niveau de fragmentation du territoire (nombre et surface des îlots en km²) et variation de la superficie des zones peu fragmentées entre 2010 et 2022
- Nombre et type d'acteurs impliqués dans l'instance de concertation et de programmation
- Nombre d'espèces ayant fait l'objet d'un programme de conservation ou de restauration
- Nombre de contrats, de surfaces et linéaire de haie engagées dans les MAE et dans le dispositif d'entretien des haies du conseil général sur le territoire de l'Avesnois.

	Sources	T0 (2008/2009/2010)	T1 (2013)	T2 (2016)
Nombre de contrats MAET engagés	DDTM (cartographie des engagements MAET sur le PNRA),	348 contrats (dont 82 CAD engagés en 2005-2006)	445 contrats MAET (dont 46 signés en 2013)	...
Linéaire de haies engagées	DDTM (cartographie des engagements MAET sur le PNRA)	2 130 km (dont 437 km CAD)	2 735 km	...
Surface engagée	DDTM (cartographie des engagements MAET sur le PNRA)	11 100 ha (dont 3 684 ha CAD engagés en 2005-2006)	13 600 ha	...
Nombre de mètre de haie bénéficiant de l'entretien financé par les EPCI du territoire (politique du Conseil départemental du Nord)	Conseil départemental du Nord, EPCI du Territoire	168 km	2640km	...
Rémunération des contrats MAET pour le territoire (estimation du pourcentage des enveloppes régionales engagées par l'Avesnois)	DDTM	en 2010 (somme engagée pour 5 ans de contrats) : 4 671 229 euros 78% des enveloppes régionales	en 2013 (somme engagée pour 5 ans de contrats) : 1 320 190 euros 79% des enveloppes régionales	

Contexte

Le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois est doté d'un riche patrimoine naturel dont son bocage qu'il est nécessaire de préserver. Cette préservation passe en partie par la contractualisation en mesures agro-environnementales des éléments bocagers avec les agriculteurs du territoire.

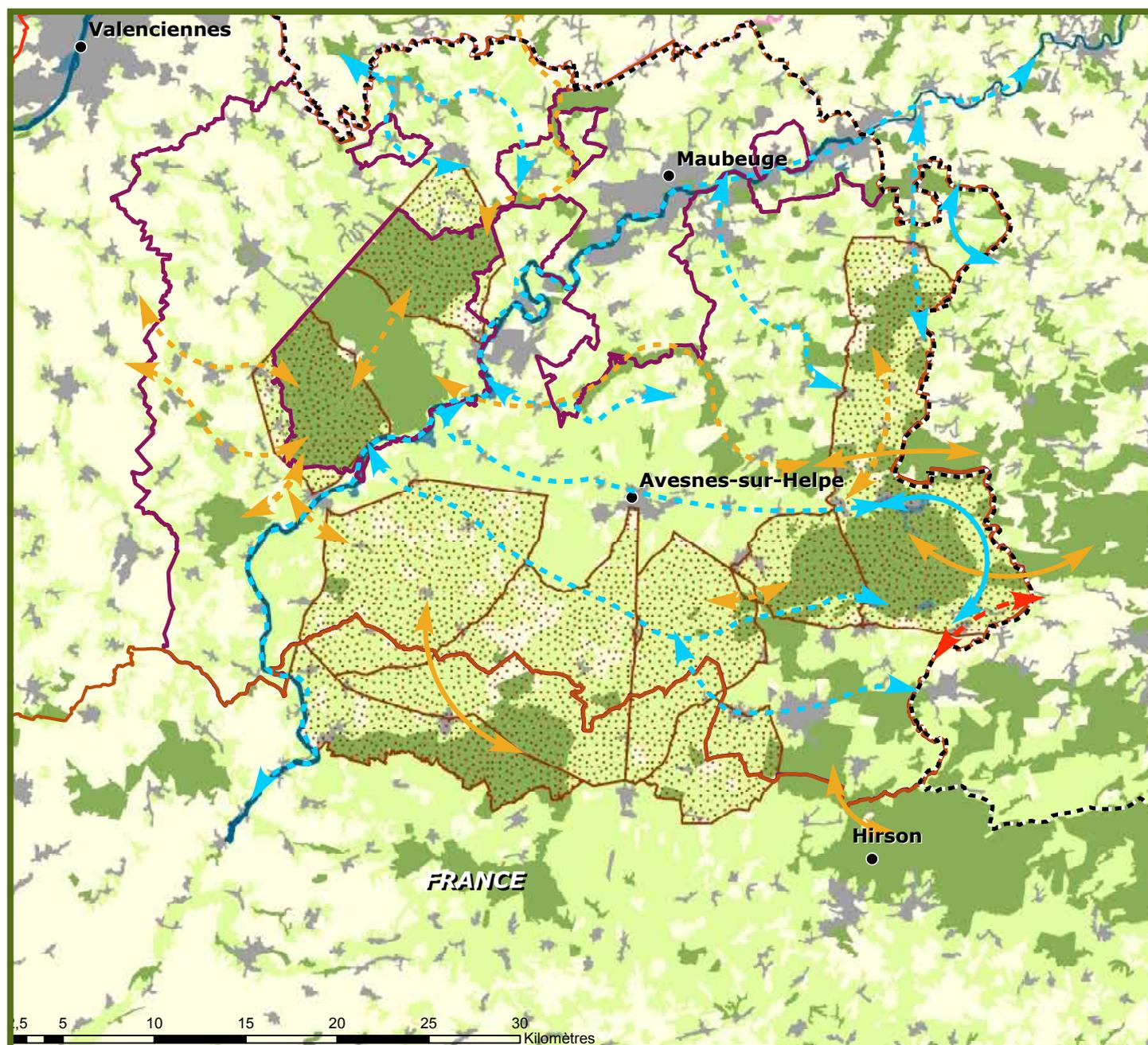
Les outils contractuels complémentaires comme la politique d'entretien des haies bocagères du Conseil départemental du Nord, portés par les EPCI du territoire, sont mobilisés.

Éclairage

En 2010, le nombre de contrats est particulièrement important par rapport aux années suivantes, ce qui est dû à l'enveloppe de cette année là, plus élevée que les années suivantes. La dynamique de territoire est donc extrêmement positive étant donné que cette année là, le PNRA a pu contractualiser le double des années suivantes.

Pour 2012 et 2013, le nombre de contrats et de linéaires/surfaces engagés ont été limités par les enveloppes financières.

Évolution du niveau de fragmentation du territoire (nombre et surface des ilots en km²)



Contexte

La méthode utilisée pour définir la fragmentation du territoire s'appuie sur la méthodologie de l'UMR TETIS. Il s'agit de déterminer un indice de fragmentation pour l'ensemble des espaces naturels ou semi naturels, considérant que plus les parcelles sont grandes et non fragmentées, plus la diversité biologique est potentiellement importante.

Éclairage

La valeur seuil minimum retenue est la suivante : les zones continues dont la superficie totale est supérieure à 25 km² (soit 2 500 hectares). A titre indicatif, les analyses menées à l'échelle nationale prennent en compte trois valeurs seuil : les zones dont la superficie excède 50 km² caractérisées par une bonne fonctionnalité en terme de diversité biologique, les zones comprises entre 25 et 50 km² pour lesquelles la fonctionnalité est définie comme moyenne, et enfin les zones n'excédant pas 25 km² caractérisées par une faible fonctionnalité.

Les principaux continums écologiques
(espaces non fragmentés)

 Superficie - 25 km²

Les corridors écologiques à conforter

 Milieux aquatiques / humides

 Bocage / forêt

Les corridors écologiques à restaurer

 Milieux aquatiques / humides

 Bocage / forêt

 Pelouses calcicoles

 Voie navigable

 Périmètre du Parc naturel des Hauts pays

 Périmètre du PNR Scarpe Escaut

 Région Nord-Pas de Calais

- Animer le Comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel » et l'Observatoire de la biodiversité du territoire,
- Assurer l'assistance technique ou la maîtrise d'ouvrage de programmes de protection d'espèces et d'habitats d'espèces,
- Suivre et évaluer l'efficacité des programmes d'action réalisés.
- Mettre à disposition de toutes les populations du territoire l'information sur la biodiversité.

Action 1

Accompagner et mettre en œuvre des plans de restauration en faveur des espèces menacées

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission Trame verte (ENRx)

Assistant d'étude Trame Verte (CDD sur opération)

Chargé de mission Gestion de l'espace (ENRx) / Assistant d'étude «bocage» (SMPNRA)

Chargé de mission Responsable du pôle Patrimoines naturels et Eau (ENRx)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Etat (DREAL)

PARTENAIRES

Conseil Régional Nord-Pas de Calais; Conseil départemental du Nord; DREAL Nord-Pas de Calais; Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais; Coordination Mammalogique du Nord de la France; Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais; Conservatoire National Botanique National de Bailleul; Groupe des Naturalistes de l'Avesnois; Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage; Fédération des chasseurs du Nord; Chambre d'agriculture de Région; Commune de Maroilles; Commune de Landre-cies; Commune de Sassegnies; Commune de Noyelle/Sambre; Commune de Leval;

En quelques lignes...

Plusieurs Plans Nationaux d'Actions (PNA) ont été déclinés en région Nord – Pas-de-Calais (Pies-grièches – Odonates – Chiroptères etc). En plus de ces déclinaisons régionales de PNA, des plans de restauration d'initiative régionale ont été lancés en 2011 (Martre des Pins, Chat forestier, Œillet des chartreux etc...).

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois est co-opérateur de la déclinaison régionale du Plan National d'Action en faveur de la Pie-grièche grise. Le territoire du PNR Avesnois est concerné par de nombreux plans nationaux (chauves-souris, libellules, Chouette chevêche, Râle des genêts...) et plans régionaux (Œillet des Chartreux, Chat forestier et Martre des Pins, Pouillot siffleur, Papillons de jour).

Réussites

Un plan d'actions expérimental validé en 2012 (espèce cible : Pie-grièche grise)

Difficultés

Un état d'avancement hétérogène dans la mise en place des actions expérimentales (espèce cible: Pie-grièche grise)



Pie grièche grise



Prairie humide en moyenne vallée de Sambre

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Taux de participation à l'enquête agricole menée dans le cadre du PNA Pie-grièche grise	25 agriculteurs enquêtés			
Réalisation d'un rapport d'étude sur les mesures contractuelles favorables au maintien de la Pie-grièche grise	1 rapport réalisé			1 rapport actualisé
Taux de participation du Parc aux réunions de comité de pilotage des autres plans de restauration (PNA et plans de restauration d'initiative régionale)	100 % 1 journée du conseil scientifique consacrée au PRA Loutre et Castor	Aucune réunion organisée	Aucune réunion organisée	100% de participation
Nombre d'actions mises en œuvre prévues dans le plan d'actions en faveur la PGG en moyenne vallée de Sambre		14 actions réalisées 1 plan d'action en faveur de la PGG validé / 2 plans de gestion du bocage pour des agriculteurs de la zone d'étude	14 actions réalisées 2 plans de gestion du bocage finalisés pour des agriculteurs de la zone d'étude	7 actions de réalisées
Nombre d'arbres de hauts jets plantés et nombre de mètres de haies plantées			80 mètres de linéaire de haies / 5 hauts jets	1 chantier de plantation de 8 arbres de haut jet

Mesure 5 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Animer le Comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel » et l'Observatoire de la biodiversité du territoire,
- Assurer l'assistance technique ou la maîtrise d'ouvrage de programmes de protection d'espèces et d'habitats d'espèces,
- Suivre et évaluer l'efficacité des programmes d'action réalisés.
- Mettre à disposition de toutes les populations du territoire l'information sur la biodiversité.

Action 2

Aménager et gérer des sites pour la préservation de la biodiversité du territoire

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission Trame verte (ENRx)

Assistant d'étude Trame Verte (SMPNRA) / Assistant d'étude « Observatoire de la Biodiversité » (CDD sur opération SMPNRA)

Chargé de mission Trame bleue (ENRx)

Assistant d'étude Trame bleue (SMPNRA)

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

État - Europe (FEDER) - Région Département

PARTENAIRES

Communes du Parc, EPCI du territoire, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil départemental du Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Coordination Mammalogique du Nord de la France, GON, Office National des Forêts; Associations d'insertion, CETE Est.

En quelques lignes...

Cette action a un double objectif : préservation et sensibilisation. Elle vise aussi bien des espèces « ordinaires » comme les Hironnelles que des espèces patrimoniales comme certaines espèces de chauves-souris ou encore le Triton crêté.

Il s'agit d'une action appréciée par les communes ou encore les propriétaires forestiers pour sa simplicité de mise en place et son intérêt pédagogique. Ces aménagements représentent également de bons supports pour améliorer la connaissance d'espèces (chauves-souris en hibernation, reproduction du Cincle plongeur).

Réussites

Des aménagements réalisés chaque année

La réalisation d'un batrachoduc par le CG59

L'accompagnement par l'expert national sur le batrachoduc

Difficultés

Une efficacité restant à prouver pour certains aménagements (nichoirs à chiroptères) ;

Un champ d'action limité (uniquement les bâtiments communaux) ;

Une stratégie d'aménagement à définir, afin de mieux planifier et cibler les interventions ;

Un batrachoduc dont la fonctionnalité reste à valider ;

Une emprise du batrachoduc à étendre selon nos recommandations et nos constats de mortalité.

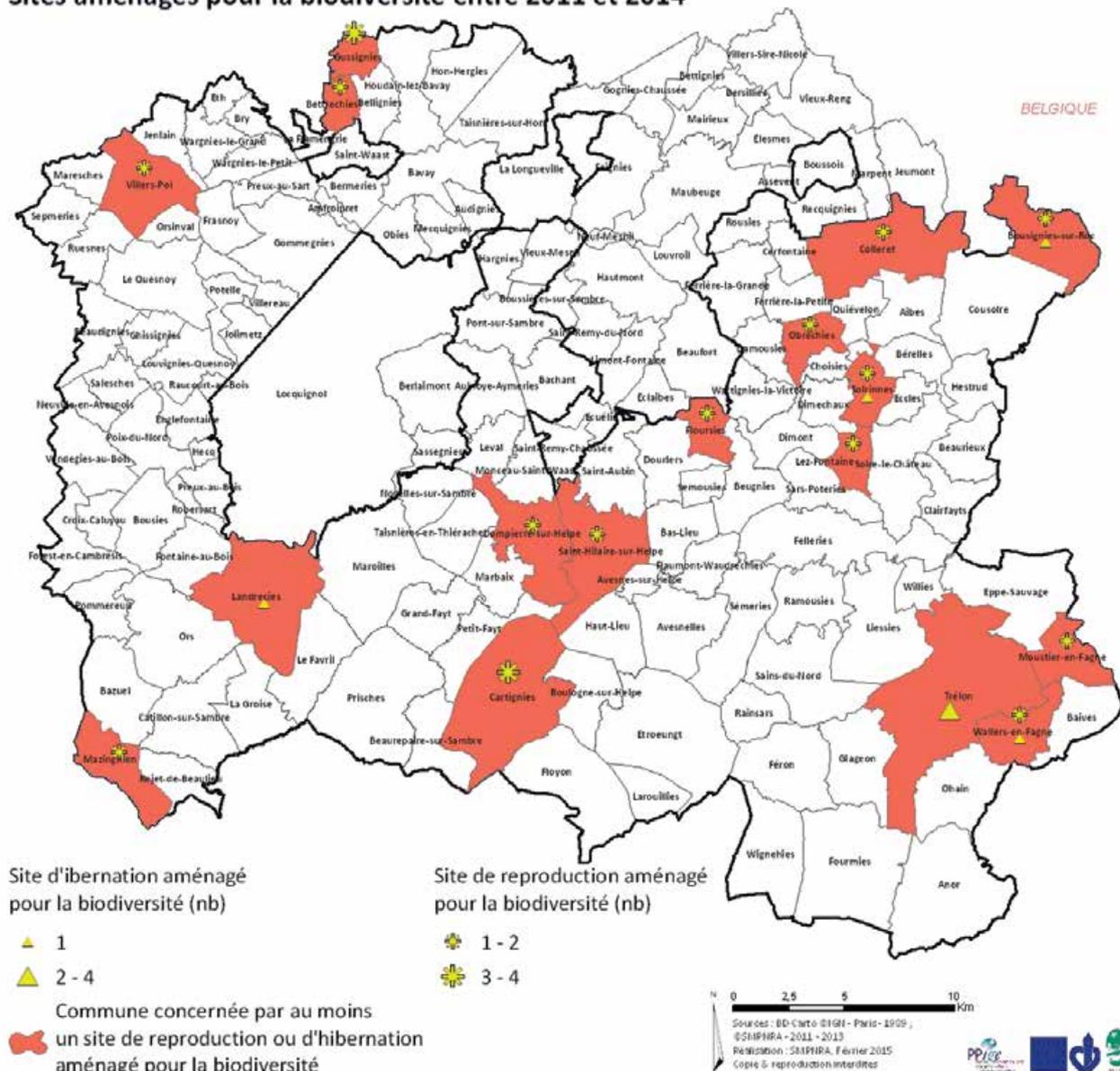


Chiroptère - Photo : Fabien Charlet



Pose d'un occultant sur une meurtrière

Sites aménagés pour la biodiversité entre 2011 et 2014



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
% de bâtiments communaux diagnostiqués par rapport aux sollicitations des communes	100 %	100%	100%	100% de réponses aux sollicitations
Nombre de sites aménagés en faveur des chiroptères	1 mairie / 3 églises	3 églises	1 blockhaus	10 communes pour 23 bâtiments diagnostiqués
Mise en place du protocole relatif au dispositif de sauvegarde des amphibiens à Hachette	Dispositif temporaire d'interception mis en place avec ramassage quotidien	Dispositif temporaire d'interception mis en place avec ramassage quotidien	Dispositif de suivi de l'efficacité du dispositif pérenne d'interception mis en place par le CG	Dispositif de suivi de l'efficacité du dispositif pérenne d'interception mis en place par le CG
Nombre de chantiers « Espèces Exotiques Envahissantes » réalisés	0	2	0	0
Nombre de chantiers réalisés avec la Direction de la voirie départementale	0	1	1	0

Mesure 6 : Mettre en place un programme d'actions concerté pour la fonctionnalité écologique des milieux de l'Avesnois***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- animer le comité de pilotage « protection et gestion du patrimoine naturel »,
- assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions de mise en oeuvre du programme,
- informer, sensibiliser les élus et les personnels techniques sur l'importance de la préservation des continuums et des corridors écologiques, sur les mesures à prendre pour y aboutir,
- développer et promouvoir l'expérimentation de gestion alternative et de réhabilitation de corridors écologiques.

Action 1

Étudier la fonctionnalité du continuum forestier

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission Trame verte (ENRx)

Assistant d'étude Trame Verte (CDD sur opération)

Chargé de mission gestion de l'espace (ENRx)

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Assistant d'étude SIG (CDD sur opération)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Conseil régional Nord - Pas-de-Calais

PARTENAIRES

Syndicat des propriétaires fonciers; Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage; Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie; Office National des Forêts; Conseil départemental du Nord; Conseil Régional Nord-Pas de Calais; Coordination Mammalogique du Nord de la France, Conseil Scientifique de l'Environnement, Fédération départementale de Chasse du Nord, Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés, Centre de Recherche et de Formation en Eco-Ethologie.

En quelques lignes...

Évaluer la fonctionnalité des continuités forestières en mettant en exergue les zones de rupture et les corridors à préserver et à restaurer. Il s'agit d'une étude préalable à la mise en place d'un programme d'actions ajusté aux problématiques du territoire.

Un partenariat de recherche a été engagé avec l'URCA-CERFE de l'université de Reims Champagne-Ardennes - laboratoire de recherche dans le domaine de l'éco-éthologie, de la biologie de la conservation.

L'étude a consisté à:

-> Collecter des poils et fèces d'animaux (chat forestier, chevreuil, hérisson, renard),

-> Réaliser des analyses génétiques pour dresser le profil génétique des individus,

-> Réaliser des analyses cartographiques / croisement des données génétiques et des données cartographiques afin d'identifier les points de rupture des continuums écologiques.

Réussites

Un partenariat conventionné.

Une participation des acteurs du monde cynégétique pour la collecte des échantillons.

Difficultés

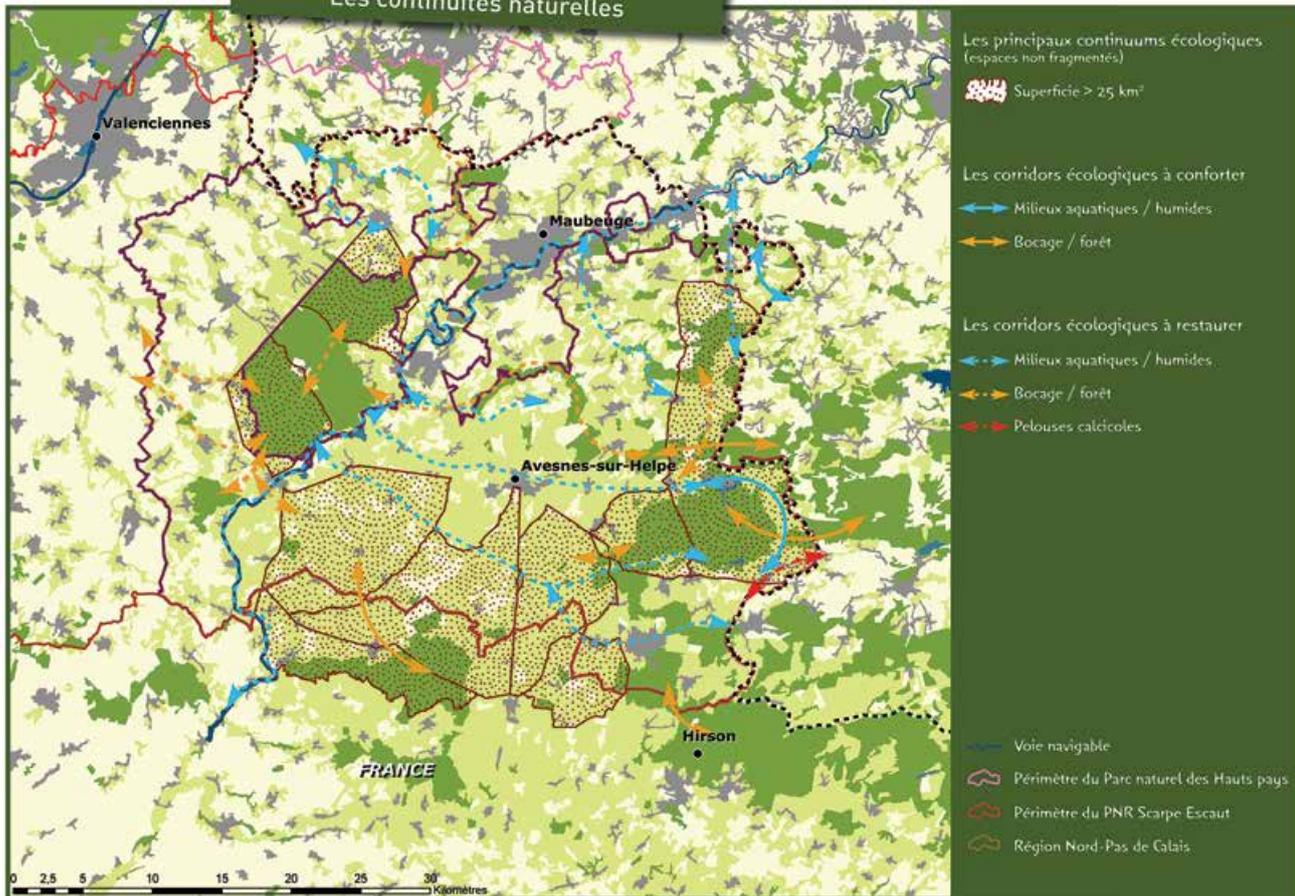
Étude expérimentale avec peu de recul. Adhésion des propriétaires forestiers à renforcer.

La candidature à l'Appel à Projet régional « Recherche Biodiversité » non retenue.



Obies, forêt de Mormal - Photo : Thierry Rambaud

Les continuités naturelles



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Un bilan finalisé de la connaissance des continuums forestiers du territoire et des expériences semblables sur d'autres territoires		Recueil d'expériences réalisé – bilan de la connaissance des continuums forestiers du territoire		
Une définition des objectifs précis et du contenu de la mission de l'étude en lien avec la stratégie d'amélioration de la connaissance naturaliste du territoire		Contexte et objectifs – Positionnement du projet par rapport à l'existant – description du contenu scientifique et technique et organisation générale du projet – résultats attendus formalisés par la candidature à l'appel à projet « Recherche et Biodiversité » de la région.		
Un cahier des charges de l'étude		Réalisé dans le cadre de la réponse à l'appel à projets Recherche Biodiversité		
Un partenariat avec un laboratoire de recherche conventionné			Un partenariat engagé et une convention signée	
Etat d'avancement de l'étude		La première série de collecte de matériaux (oreille de chevreuil) marque le lancement de l'étude.	L'équipe du Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie (CERFE) s'est rendue sur la zone d'étude (recherches supports ADN pour le Chat forestier, la Martre et le Hérisson).	Un rapport d'étude remis et présenté en comité technique.

Mesure 6 : Mettre en place un programme d'actions concerté pour la fonctionnalité écologique des milieux de l'Avesnois***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- animer le comité de pilotage « protection et gestion du patrimoine naturel »,
- assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions de mise en oeuvre du programme,
- informer, sensibiliser les élus et les personnels techniques sur l'importance de la préservation des continuums et des corridors écologiques, sur les mesures à prendre pour y aboutir,
- développer et promouvoir l'expérimentation de gestion alternative et de réhabilitation de corridors écologiques.

Action 2

Étudier les services écosystémiques induits par le bocage (Plan Bocage II)

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission « Gestion de l'Espace » (ENRx)

Chargé de mission principal responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Stagiaires

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Europe (Interreg) dans le cadre du projet WECAN

PARTENAIRES

Espaces Naturels Régionaux; PNR Scarpe-Escaut; Habitants; ADARTH; Communes du Parc; EPCI du territoire; Associations naturalistes; Chambre d'agriculture de Région, partenaires du projet Wecan...

En quelques lignes...

Mise en place d'ateliers de réflexion sur les services rendus par le bocage sur deux zones d'étude sur le territoire du PNRA afin de sensibiliser à la grande diversité de services qu'il peut rendre.

Réussites

Présence de nombreux acteurs aux ateliers de travail et adhésion aux thèmes abordés. Diffusion de l'action et de la méthode à l'échelle régionale et nationale.

Difficultés

Mobiliser des acteurs non sensibilisés.



Atelier de concertation - Photo : SMPNRA



Atelier de concertation - Photo : SMPNRA

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre de réunions de concertation			4	2
Proposition d'une liste de descripteurs des services écosystémiques du bocage			Érosion des sols (Coefficient d'érosion) Biodiversité (abondance des oiseaux) Paysage (enquête auprès des associations de randonnées) Bois-énergie Protection des cultures et du bétail (effet brise vent et rendement des cultures)	

Mesure 6 : Mettre en place un programme d'actions concerté pour la fonctionnalité écologique des milieux de l'Avesnois***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- animer le comité de pilotage « protection et gestion du patrimoine naturel »,
- assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions de mise en oeuvre du programme,
- informer, sensibiliser les élus et les personnels techniques sur l'importance de la préservation des continuums et des corridors écologiques, sur les mesures à prendre pour y aboutir,
- développer et promouvoir l'expérimentation de gestion alternative et de réhabilitation de corridors écologiques.

Action 3

Accompagner les acteurs locaux publics et privés dans le développement des trames vertes et bleues

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission « Gestion de l'Espace » (ENRx)

Assistant d'étude « Bocage » (SMPNRA)

Assistant d'étude « Bocage » (CDD – SMPNRA – sur opération)

Chargé de mission principal responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Région (politique Pays) - Département

PARTENAIRES

DDTM Nord; Conseil Régional Nord-Pas de Calais; CRRG; Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie, Noréade, GRTgaz, Pays Sambre Avesnois, agriculteurs...

En quelques lignes...

- Accompagnement des maîtres d'ouvrages publics (EPCI et communes) dans la conception de leurs schémas de plantations ainsi que dans le suivi de leur mise en œuvre en cas d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : réception de chantiers, constat de reprise, etc.
- Réalisation de forums de « sensibilisation » auprès des élus et agents techniques sur la gestion différenciée.
- Accompagnement de Noréade, des carriers et des autres structures dans la conception de leurs schémas de plantation ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre en cas d'AMO.
- Animation et accompagnement technique de la mesure « Agroforesterie »
- Suivi des conventions « Aubépine » sur tous les sites ayant fait l'objet de demandes de dérogations dans les années précédentes.
- Réalisation de conseils techniques auprès des habitants.
- Réalisation de journées de sensibilisation pour les habitants sur les fruitiers et les modalités de gestion du patrimoine arboré.
- Organisation locale de l'opération « Plantons le décor ».



Suivi de plantations carrière de Haut-Lieu - Photo : SMPNRA

Réussites

Accompagnement de 3 EPCI du Parc : 3CA et CCPM et AMVS.

Accompagnement de plusieurs agriculteurs du territoire : reconnaissance du rôle du Parc en matière de plantation.

Difficultés

Difficulté de mobiliser des fonds pour reconstruire la trame écologique sur terrain agricole.

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre de projets sur terrains publics accompagnés	16 projets	22 projets	15 projets	24 projets
Nombre d'agriculteurs ayant monté un dossier « Agroforesterie » (mesure 222 du PDRH)	15 agriculteurs / 20 ha / 617 plants	9 agriculteurs / 11 ha / 328 plants	6 agriculteurs / 11 ha / 371 plants	6 agriculteurs / 7ha / 180 plants
Nombre de plants commandés dans le cadre de Plantons Le Décor	9 246	10 917	12 932	14 879
Nombre de projets sur terrain privé (dont agricole) accompagnés (hors mesure 222)	4	9	6	6

Orientation 4

Placer les acteurs du territoire comme co-responsables de la préservation de la biodiversité

- Objectifs « cibles »

- Mobiliser et sensibiliser 5% de la population du territoire en plaçant les habitants au cœur des actions de préservation de l'environnement
- Garantir aux habitants de l'Avesnois l'accès à l'information sur la biodiversité»

- Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes ayant été destinataires ou ayant consulté les outils de mise à disposition de l'information sur la biodiversité
- Nombre d'opérations participatives en faveur de la biodiversité destinées aux habitants du territoire

	T0 (2010)	T1 (2011)	T2 (2012)	T3 (2013)
Nombre d'opérations participatives	13	30	22	23

Contexte

Depuis de nombreuses années, le Parc naturel régional de l'Avesnois met en place des actions de sensibilisation auprès des différents publics du territoire, et ce dans de nombreux domaines. C'est pourquoi nous proposons des actions pour les scolaires (de la maternelle au lycée) et aussi pour le public adulte, les partenaires associatifs et institutionnels, les agriculteurs, les collectivités territoriales...

Éclairage

Depuis trois ans maintenant, nous proposons des actions qui se veulent davantage participatives, qui invitent et accompagnent les habitants dans le passage à l'action.

Mesure 8 : Améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Fédérer les acteurs locaux autour du projet d'amélioration de la diffusion de la connaissance,
- Proposer de nouveaux modes de diffusion afin de toucher le public le plus large possible,
- Organiser des sessions de sensibilisation des élus et des personnels techniques à la connaissance de la biodiversité de leur commune, afin qu'ils puissent ensuite initier la communication vis-à-vis de leur population
- Contribuer à la capitalisation et à la diffusion de l'information naturaliste au niveau régional (RAIN) pour alimenter l'observatoire de la biodiversité régionale.

Action 1

Coordonner et organiser les événements naturalistes

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission principal (ENRx)

Animateur (SMPNRA)

Secrétariat / Accueil (SMPNRA)

Graphiste (SMPNRA)

Chargée de mission communication (ENRx)

Assistant d'étude Trame verte et bleue (SMPNRA)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

État - Europe - Région - Département - Communes

PARTENAIRES

Conseil départemental du Nord, Conseil régional, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Membres du réseau TED, Coordination Mammalogique du Nord de la France, CEN, communes et établissements scolaires, Val Joly, Ecomusée.

En quelques lignes...

Organiser des événementiels naturalistes à destination du grand public sur le territoire.

Valoriser la biodiversité et éduquer aux différents enjeux : protéger les espèces et leurs habitats, donner des clés de découverte et de lecture, et sensibiliser au respect de la nature.

Proposer des activités qui impliquent le public afin de l'inciter à modifier ses comportements vis à vis de la préservation de la biodiversité (années impaires : Nuit de la chauve-souris, Fréquence grenouille, Nuit de la chouette / années paires : organisation des 24h de la biodiversité).

Travailler en partenariat avec tous les acteurs du territoire afin de proposer une offre claire, complémentaire et lisible.



9^{ème} nuit de la chouette / Théâtre du Bimberiot



Sortie Fréquence grenouille



Nuit de la chauve-souris / Fabrication de gîtes à chauves-souris

Réussites

Nombre de partenaires.

Qualité des partenariats sur les différentes opérations.

Transversalité au sein de l'équipe du Parc. Communication commune et cohérente sur le territoire pour plus de lisibilité.

Diversité des actions : culture, sorties terrain, ateliers, conférences...

Difficultés

Fréquentation aléatoire.

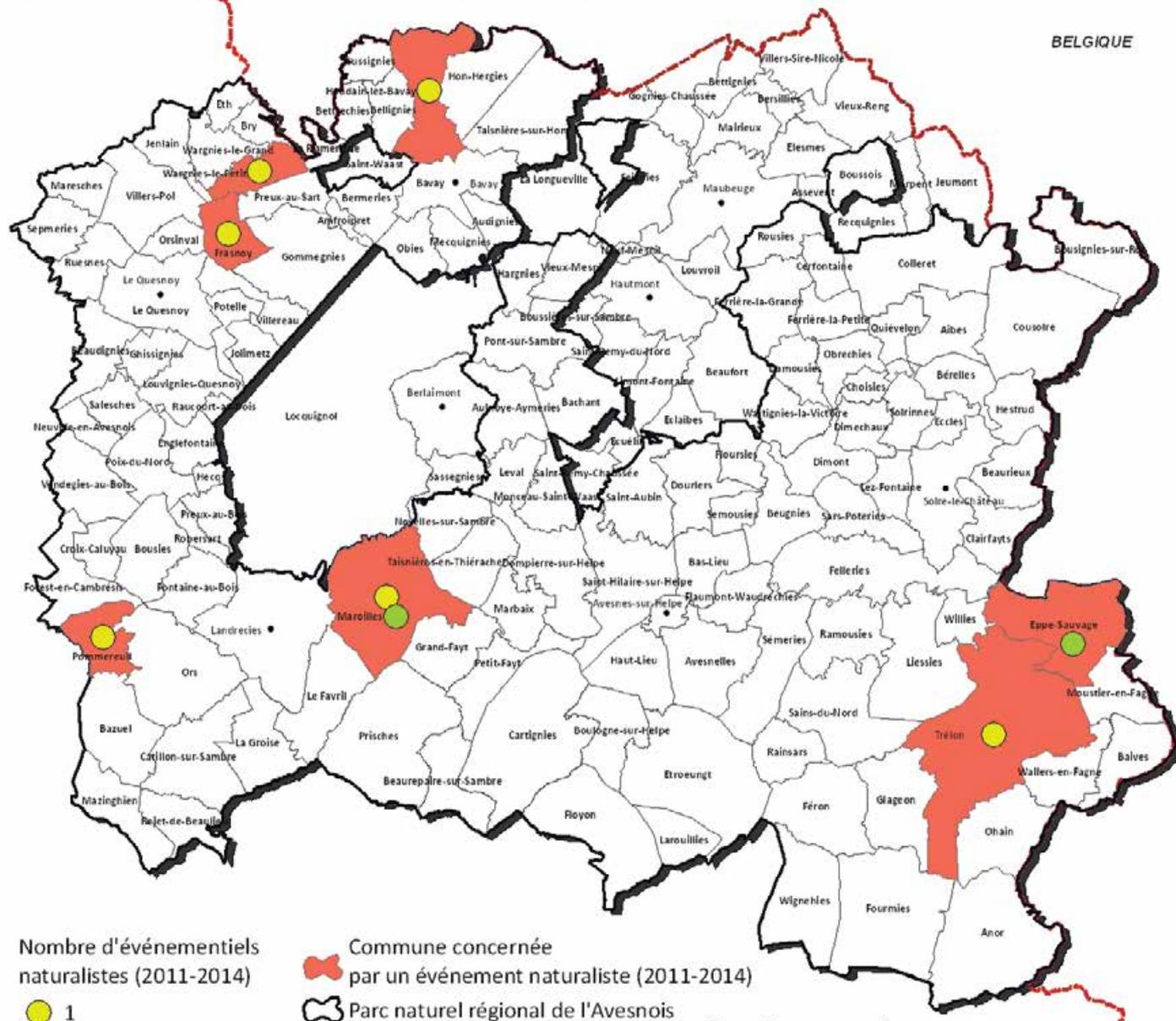
Difficulté à renouveler les publics.

Mobiliser de nouveaux partenaires.



Les événementiels naturalistes du Parc entre 2011 et 2014

BELGIQUE



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre de partenaires associatifs participants aux manifestations	8	17	9	11
Nombre de participants aux manifestations	420	550	210	400
Nombre d'ateliers/sorties proposés pour ces manifestations	14	25	15	28
Nombre d'événements naturalistes	3 (Nuit de la chauve-souris à Wargnies le petit, Nuit de la chouette à Trélon, fréquence grenouille à Maroilles)	1 (24h de la biodiversité à Maroilles)	3 (Nuit de la chauve-souris à Pommereuil, Nuit de la chouette à Frasnoy et Houdain lez Bavay, fréquence grenouille à Maroilles)	1 (24h de la biodiversité à Eppe-Sauvage (Valjoly)) + événements dans le cadre de la campagne thématique (brame du cerf, oiseaux)

Orientation 5

Se doter d'une stratégie de développement des services à la population adaptés aux évolutions de la demande sociale

- Objectifs « cibles »

- Organiser la concertation partenariale et aboutir à la définition d'une stratégie

- Indicateurs de suivi

- Évolution de l'emploi dans le secteur de l'économie présentielle
- Nombre d'opérations d'aménagement intégrant la mixité sociale
- Évolution qualitative des logements
- Nombre et évolution des logements vacants
- Évolution de l'offre en transport collectif

Nom de l'indicateur	Source	Valeur cible (charte)	T0 (2015)	T1 (2020)	T2 (...)
Évolution de l'offre en transports collectifs (ici TER uniquement)	SMPNRA 2015 (d'après horaires TER)		529 arrêts ; 12 communes desservies		

Contexte

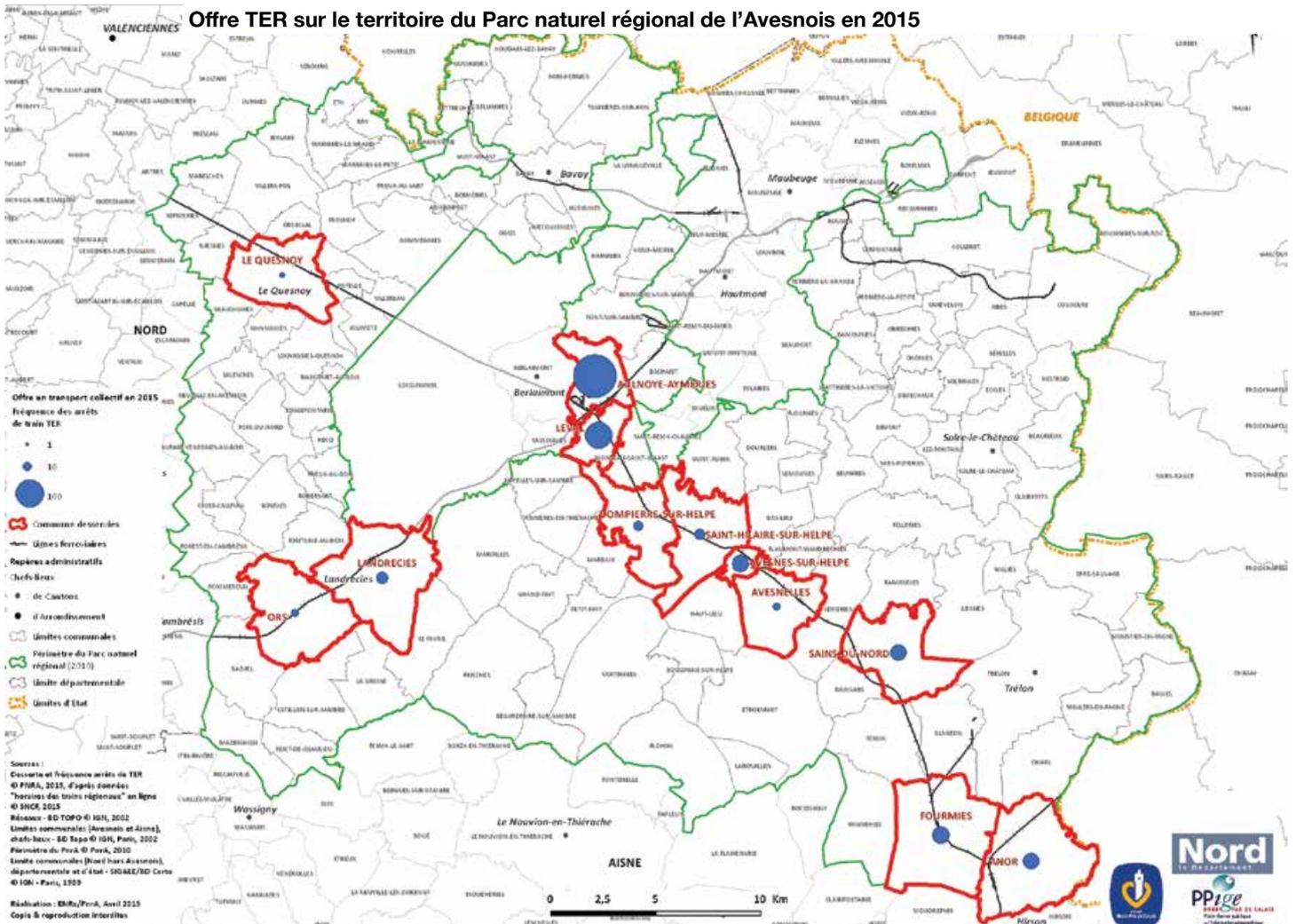
L'utilisation du train comme moyen de transport pour les habitants de l'Avesnois (gare de départ) peut être révélateur d'une augmentation de la prise de conscience en faveur de l'environnement, et plus généralement du Développement Durable. En suivant l'évolution des déplacements journaliers effectués en train par des résidents du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, celle-ci indiquera si le recours au mode de transport collectif est en augmentation. Cet indicateur peut aussi être à nuancer, l'évolution de l'usage du transport collectif pouvant être lié également à des facteurs exogènes (confort, pratique, augmentation du coût des carburants...).

L'idée initiale concernant cette orientation était de suivre l'évolution des abonnements de travail TER ainsi que l'offre de transport en autobus/autocars, mais ces indicateurs sont difficiles à collecter auprès des structures concernées.

Éclairage

Les communes du Parc naturel régional de l'Avesnois sont desservies par 3 lignes de train TER (ligne n° 16-17-18).

Offre TER sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois en 2015



Mesure 10 : Expérimenter et développer une offre de logement diversifiée, adaptée aux besoins des habitants et à l'identité du territoire**

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Animer le comité de pilotage «urbanisme et aménagement durable»
- Accompagner les projets des communes, des EPCI et du Syndicat mixte du SCOT, en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable (promouvoir la mixité sociale, les exigences environnementales...).

Action 1

Accompagnement des projets opérationnels d'urbanisme durable et d'amélioration de l'habitat

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission « maîtrise de l'urbanisation » - ENRx

Chargé de mission « habitat durable » - ENRx

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Région, Département, État

PARTENAIRES

Communes et EPCI, ENRx, CAUE, DDTM, DREAL, ADUS, Conseil régional, Conseil général, Pays Sambre Avesnois, bureaux d'études

En quelques lignes...

La Charte a fixé comme ambition de démontrer, par l'accompagnement de projets opérationnels d'urbanisme et d'amélioration de l'habitat, qu'il est possible d'élaborer des projets contribuant à limiter l'artificialisation des espaces, intégrer la biodiversité et respecter les patrimoines présents. Ces réflexions sur les modes d'habitat en milieu rural doivent être menées pour répondre aux besoins des populations et offrir une alternative à l'habitat pavillonnaire. Le Parc participe à des démarches menées à l'échelle régionale, projets « Vers un Urbanisme de Qualité » et « Renouer », et apporte un soutien particulier en phase opérationnelle aux communes qui se sont engagées dans ces projets. Par ailleurs, il apporte des réponses et conseils aux sollicitations des communes en matière d'habitat et d'urbanisme durable (ex : lotissement, étude cadre de vie, PLH...).

Réussites

- Les démarches en inter-Parcs et travail partenarial via des appels à projets qui permettent de mutualiser et de faire intervenir de l'ingénierie en territoire.
- Le transfert d'expériences : ces projets sont des supports pour la sensibilisation des autres communes et leur accompagnement sur des projets d'aménagements.
- La sensibilisation des élus aux principes d'urbanisme durable est de plus en plus perceptible et mériterait d'être étendue aux habitants via des actions de concertation.

Difficultés

- Projets chronophages : durée des études relativement courte mais temps long en phase opérationnelle (montage des dossiers, mise en place des partenariats, manque de financements).
- Manque de mobilisation des bailleurs et opérateurs privés sur des projets de qualité en milieu rural (réhabilitation, construction neuve).
- Offre de logements diversifiée semble souvent ambitieuse dans les petites communes.
- En interne, déficit de formation en urbanisme opérationnel.
- Pour les sollicitations ponctuelles (rares hors PLU mais chronophages), il est difficile de dégager du temps. C'est pourquoi, il apparaît important de renforcer l'accompagnement en amont, soit en mobilisant de l'ingénierie en interne soit en initiant des études complémentaires notamment au moment des Orientations d'Aménagement et de Programmation (initié avec certaines communes).



Anor - démarche habitants (Renouer)



Ors - Création d'un potager sur ballots de paille (VUQ)



Ors - journée de sensibilisation élus



Ors - échange entre les architectes du projet et les habitants

Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Taux de réponse aux sollicitations	100%	100%	100%	100%
Nombre de projets accompagnés	5	5	8	7

VOUS CHERCHEZ À CONSTRUIRE DANS LE CAMBRESIS ET L'AVESNOIS ?

Le projet « habiter le bocage » vous propose de construire à Ors dans un vaste parc paysager accueillant déjà la nouvelle école et la médiathèque.



Soucieuse de maintenir son identité rurale et sa qualité de vie tout en répondant aux nombreuses demandes de nouvelles constructions, la commune d'Ors a initié une réflexion sur son développement. En partenariat avec le Parc naturel régional de l'Avesnois et accompagnée par le Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord, elle propose d'accompagner les acquéreurs dans des projets d'habitations de meilleure qualité environnementale et architecturale.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR CE PROJET DE MAISONS DURABLES AU CŒUR DU BOCAGE ?

Des réunions d'information et des ateliers d'accompagnement seront organisés prochainement pour concevoir votre projet.

Afin de mettre en convergence vos besoins, vos moyens et les volontés communales, la **Mairie de Ors mettra en place une première série d'ateliers**. En présence des élus concernés, de techniciens du parc, d'une équipe d'architectes et d'ingénieurs, ainsi que d'autres particuliers, il s'agira de discuter des plans, des coûts, des mutualisations possibles ainsi que d'échanger sur la conception architecturale et écologique des logements, la qualité des espaces extérieurs...

Renseignements et dates des ateliers en 2013 : www.ors-habiterlebocage.com

Mairie d'Ors
tél. : 03 27 77 40 10
Email : mairie.ors@wanadoo.fr
lise.lobaere@parc-naturel-avesnois.com



Participez à un projet de construction de 14 maisons durables



Si Ors est aussi attractif, ce n'est pas seulement pour la générosité de ses paysages et la qualité de son cadre de vie, c'est aussi pour sa position au cœur d'un territoire proposant des équipements et des services tout à fait comparables, en terme de diversité et d'accessibilité, à ceux d'une ville moyenne.

En transport en commun :

- Depuis le site, il est très facile d'accéder à la gare de Ors ainsi qu'aux lignes du réseau de bus « Arc en ciel » desservant Ors.

A 10 minutes en voiture :

- A mi-chemin entre La Capelle-Cambresis et Landrethies, le village et son nouveau quartier se trouvent à moins de 10 km des commerces, des animations culturelles et des services proposés par ces deux villes.

A pied :

- Jouxtant le parc récemment aménagé, le projet « habiter le bocage Avesnois » est idéalement situé à proximité immédiate de l'école et de la médiathèque et « à deux pas » du centre bourg.

Habiter à Ors, c'est habiter à la campagne, au plus près du paysage :

- Chaque maison est fermement ouverte sur un jardin orienté Sud / Sud-Ouest pour un ensoleillement maximum et bénéficie de vues en direction du paysage bocager.
- Les haies prolongent la trame bocagère jusqu'au cœur du nouveau quartier délimitant ainsi les jardins et préservant l'intimité de chacun.

La commune, accompagnée de professionnels de la construction, propose aux futurs acquéreurs un cadre de discussion afin d'envisager la mise en commun de certains équipements :

- Réaliser de manière globale les investissements de chauffage, d'assainissement, de parking... permettront de réaliser des économies conséquentes.
- En plus des espaces privés des maisons, il est possible de créer des espaces collectifs à disposition des nouveaux habitants pour les usages ou les soulagement terrain de jeux pour les enfants, jardin...

Des maisons respectueuses de l'architecture traditionnelle et adaptées à vos modes de vie :

- Les nouvelles maisons s'inspirent des volumes et des configurations des bâtiments traditionnels situés aux alentours.
- Chacune des nouvelles « longues » peut être constituée d'habitables de taille différente (2 à 5 pièces ou plus). L'accompagnement des acquéreurs par des architectes permet d'adapter les plans et de les faire concorder aux besoins et au mode de vie de chacun.

A l'heure du développement durable et dans un contexte de hausse du coût des énergies :

- Chaque maison tire profit des apports solaires et limite les déperditions en étant ouverte planamment vers le Sud et le jardin, et en gardant une façade Nord peu percée.
- La présence de spécialistes orientes les candidats à la construction vers les meilleurs choix quant à la performance thermique et écologique de leur maison.

Orientation 6

Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à l'Avesnois en les inscrivant dans une culture d'ouverture aux autres et sur le monde

- Objectifs « cibles »

Mobiliser 5% de la population du territoire

Faire adhérer la population et les acteurs culturels au projet culturel du territoire

- Indicateurs de suivi

Évolution de la perception du PNR et de son rôle par ses partenaires et habitants

Contexte

Par de nombreuses actions et une présence active sur le territoire, le Parc œuvre à l'appropriation des enjeux du développement durable et à la prise de conscience des habitants de vivre et habiter sur un territoire de Parc à la fois riche et fragile... Un territoire à préserver, un territoire à fort potentiel, un territoire aux multiples enjeux.

Mesurer l'évolution de la perception du PNR et son rôle par ses partenaires et habitants ne peut se faire uniquement par une approche quantitative mais au contraire, essentiellement par une approche qualitative.

Face au coût et à l'intérêt de ce type d'études, la question reste posée d'envisager une telle démarche.

Mesure 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire**

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Animer la présente mesure dans le cadre d'une de ses commissions
- Concevoir et animer des outils de sensibilisation au territoire à destination des élus et acteurs locaux, habitants
- Accompagner et expérimenter des démarches de concertation « habitants » en amont des projets d'aménagement et de développement durable
- Favoriser la création de lieux de débats

Action 1

Animer la campagne thématique

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission principal du pôle écocitoyenneté (ENRx)

Chargé de mission Communication (ENRx)

Graphiste (SMPNRA)

Equipe / Chargé(s) de mission et Assitant d'Etude selon la thématique

Animateur SMPNRA

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Département du Nord,

Région Nord-Pas de Calais

Europe

PARTENAIRES

Région Nord-Pas de Calais, Département, CEN, Membres du Réseau TED, La Voix du Nord; Canal FM; Opérateurs Interreg Transformation du patrimoine : Espaces naturels régionaux, CAUE du Nord, GAL de la Botte du Hainaut, Maisons de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, Institut du Patrimoine Wallon; Conseil Régional Nord-Pas de Calais; Fondation du Patrimoine; ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre); Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord; Communes du Parc; Maisons paysannes de France; Acteurs associatifs de l'avesnois; Institut du Patrimoine Wallon; Artisans; Architectes du patrimoine.



En quelques lignes...

Le Parc propose depuis 2010 un programme d'animations sous la forme de campagnes thématiques annuelles basées sur la sensibilisation, la pédagogie et l'engagement des habitants.

Chaque année une thématique représentative d'un enjeu du territoire est choisie. Autour de ce sujet les partenaires sont mobilisés, un programme d'animations est établi et des outils de communication sont réalisés. Depuis la mise en place de cette action, divers sujets ont été mis en avant : l'eau en 2010, les fruitiers en 2011, les papillons en 2012 et le patrimoine bâti en 2013. Depuis 2014, nous nous attachons à faire connaître davantage la faune et la flore de l'Avesnois à travers une campagne thématique s'étalant sur 3 ans allant de la sensibilisation au passage à l'action.

La diversité des sujets permet au Parc de faire connaître ses différentes missions, d'informer et de sensibiliser les habitants pour qu'ensuite ils deviennent acteurs, notamment en participant aux inventaires participatifs mis en place et animés par différents partenaires sur le territoire.

Réussites

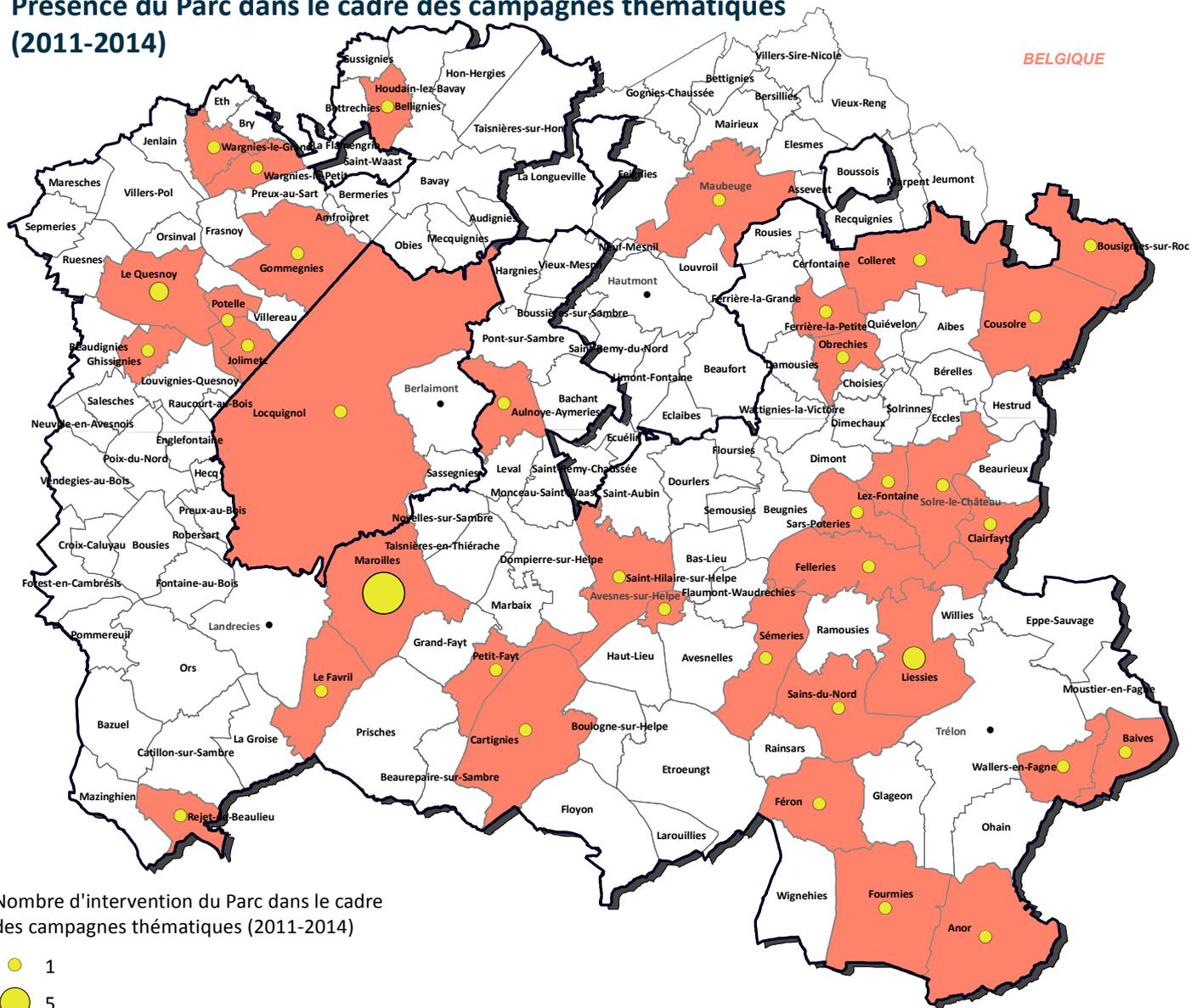
- La mobilisation des partenaires
- Le nombre d'actions
- Des approches variées
- Bonne appropriation de la presse.

Difficultés

- La mobilisation des habitants et le renouvellement des publics.
- Développer des pratiques participatives.
- Vulgariser.



Présence du Parc dans le cadre des campagnes thématiques (2011-2014)



Nombre d'intervention du Parc dans le cadre des campagnes thématiques (2011-2014)

- 1
- 5
- 10

Commune pour laquelle le Parc est intervenu dans le cadre des campagnes thématiques

0 2.5 5 10 Km
Sources : BD Carto ©IGN - Paris - 1989 ;
©SMPNRA - 2011 - 2014
Réalisation : SMPNRA, octobre 2014
Copie & reproduction interdites



Indicateurs de suivi

	2011	2012	2013	2014
Nombre de partenaires mobilisés	23	25	25	19
Nombre d'événements recensés dans la programmation	29	24	49	20
Nombre et types d'outils de communication réalisés	Supplément 8 pages dans la presse locale / communiqué de presse / Émission radio / Marque pages site internet Parc	Supplément 8 pages dans la presse locale / communiqué de presse / Émission radio / Marque pages site internet Parc	Supplément 8 pages dans la presse locale / communiqué de presse / Émission radio / Marque pages site internet Parc	Encarts publicitaires dans la presse locale / Flyers distribués en toutes boîtes / communiqué de presse / Émission radio / Marque pages site internet Parc
Nombre de participants aux actions programmées	2 000	1 500	3 000	1 500

Mesure 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire**

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- Animer la présente mesure dans le cadre d'une de ses commissions
- Concevoir et animer des outils de sensibilisation au territoire à destination des élus, acteurs locaux, habitants
- Accompagner et expérimenter des démarches de concertation « habitants » en amont des projets d'aménagement et de développement durable
- Favoriser la création de lieux de débats

Action 2

Animer la Maison du Parc

IDENTIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Chargé de mission principal du pôle écocitoyenneté (ENR)
Chargée de mission Culture (CDD SMPNRA)
Secrétariat / Accueil (SMPNRA)
Graphiste (SMPNRA)
Animateur (SMPNRA)

PARTICIPATION DES FINANCEURS

Département du Nord - Région Nord-pas-de-Calais - État

PARTENAIRES

Habitants, associations et structures du territoire (CAUE, CRRG, COPIE, Fil d'Eléa, CEN...), acteurs culturels.

En quelques lignes...

- Valoriser la Grange Dîmière en l'utilisant comme lieu d'accueil du public de mai à septembre.
- Permettre aux habitants, structures, associations de l'Avesnois de valoriser leurs initiatives, créations, travaux, savoir-faire.
- Valoriser les initiatives et richesses du territoire.
- Favoriser les rencontres entre les projets et les acteurs du territoire.
- Offrir aux visiteurs de la Maison du Parc une programmation d'expositions et d'animations riche et variée tout en valorisant les initiatives et savoir faire des habitants en matière de développement durable.

Réussites

Satisfaction des artistes.
Mise en place de partenariats durables avec des artistes du territoire.
Diversité des animations et expositions proposées.
Lien avec la campagne thématique du Parc.
Des contenus d'expositions temporaires sont devenus des contenus d'expositions permanentes en intégrant le fonds d'expositions du Parc prêtées aux communes.

Difficultés

Mettre en place une programmation de qualité qui réponde aux attentes des visiteurs et qui soit à la hauteur de l'image du Parc, dans le cadre d'un budget contraint.
Diversifier le contenu au-delà des arts plastiques.
Fidéliser le public
Inégalité des contenus.
En 2014, perte de la subvention du département du Nord permettant le financement du poste de chargé de mission culture, en charge notamment de l'animation de la Maison du Parc.



Lancement de saison

Programme estival
Maison du Parc 2011

Grange Dîmière à Maroilles

Exposition
23 > 30 septembre :
faune en Avesnois
José Chies et Daniel Souvenbrie,
photographes de Jeumont

Temps fort **GRATUIT**
vendredi 23 septembre à 20h :
Spectacle théâtral comique « toc toc toc »
par la troupe **les 8 Mots Dits d'Anor**
cette exposition sera encore visible en octobre mais
uniquement du lundi au vendredi.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
dimanches et jours fériés de 15h à 19h
*Inscription & rens.: 03 27 77 51 60 ou contact@parc-naturel-avesnois.fr
Maison du Parc - 4 cour de l'Abbaye - 59550 Maroilles
www.parc-naturel-avesnois.fr